

ÉTUDE DIRIGÉE N°2

1998-515

NATION

ET

NATIONALISME

Collège Interarmées de Défense

5° promotion

groupe B3

1998-515

PLAN DU DOCUMENT

1- SYNTHÈSE GÉNÉRALE	3
1.1- L'étude dirigée	3
1.2- Les principaux enseignements	3
1.3- Conclusion : Quel avenir pour la nation ?	5
2- RENCONTRE AVEC RAOUL GIRARDET.....	5
2.1- Exposé de Raoul.GIRARDET.....	5
2.2- Débat.....	6
3- À LA RECHERCHE DE L'ORDRE MONDIAL PERDU.....	7
3.1- Nations, nationalisme et Pays-Bas.....	7
3.2- Tentative de définition des différents concepts	8
3.3- L'effet de souffle de l'effondrement de l'empire soviétique	9
3.4- « Le nouveau Moyen Age » de ALAIN MINC	10
3.5- L'union européenne.....	11
4- LE RETOUR EN FORCE DES NATIONALISMES	12
4.1- Le phénomène du régionalisme en Italie.....	12
4.2- Le retour des Nationalismes à l'Est	12
4.3- La question des minorités en Europe	13
4.4- « Le bel avenir de la guerre » de PHILIPPE DELMAS	13
5- FRAGILES DÉMOCRATIES	14
5.1- Existe-t-il un modèle africain de la démocratie.....	14
5.2- L'Europe de l'Est entre nostalgie et avancée démocratique.....	15
5.3- La "démocratie" médiatique.....	15

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : témoignage sur les Pays-Bas.....	16
Annexe 2 : état, nation, nationalisme... : tentatives de définition	18
Annexe 3 : l'effet de souffle de l'effondrement de l'empire soviétique.....	23
Annexe 4 : fiche de lecture « Le nouveau moyen âge » de Alain MINC	29
Annexe 5 : le phénomène du régionalisme en Italie.....	32
Annexe 6 : le retour des nationalismes à l'Est.....	33
Annexe 7 : la question des minorités en Europe	39
Annexe 8 : fiche de lecture « Le bel avenir de la guerre » de Philippe DELMAS	43
Annexe 9 : existe-t-il un modèle africain de la démocratie ?	48
Annexe 10 : l'Europe de l'Est entre nostalgie et avancée démocratique	52
Annexe 11 : la "démocratie" médiatique.....	55

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

(LCL DUQUENOÏ)

1.1. L'étude dirigée

Se déroulant pendant quatre séances organisées au cours du mois de janvier 1998, cette étude dirigée était placée sous la direction de monsieur Jacques SERVENT.

1.1.1. Le directeur d'étude

La carrière de M. Servent s'est déroulée jusqu'à présent dans trois domaines. Dans le domaine du journalisme tout d'abord (après Sciences-Po et un 3^{ème} cycle d'histoire), où pendant 15 ans, à La Croix et au Monde, M. SERVENT était chargé de politique intérieure puis internationale. Au sein, ensuite, du cabinet du ministre de la défense, Charles Millon, M. SERVENT occupait les fonctions de conseiller en communication et de chargé des relations avec le parlement. Enfin, depuis 1997, M. SERVENT est responsable de la communication du pôle eau, une des activités majeures de la Compagnie Générale des Eaux. M. Servent est chef de bataillon (génie) de réserve et a été auditeur à l'IHEDN.

1.1.2. Déroulement des séances

Les séances se sont globalement déroulées de la façon suivante :

- introduction de la séance et court débat sur l'actualité liée au thème de réflexion ;
- présentation des travaux des officiers stagiaires (exposés, fiches de lecture, etc.) et débat général sur le sujet traité ;
- critique des exposés et exposé-synthèse du chargé de cours.

Chaque séance s'est articulée autour d'un thème :

- séance du 9 janvier : rencontre avec M. Raoul Girardet
(objet du 2^{ème} paragraphe, page 5)
- séance du 16 janvier : « à la recherche de l'ordre mondial perdu »
(objet du 3^{ème} paragraphe, page 7)
- séance du 23 janvier : « le retour en force des nationalismes »
(objet du 4^{ème} paragraphe, page 12)
- séance du 30 janvier : « fragiles démocraties »
(objet du 5^{ème} paragraphe, page 14)

1.2. Les principaux enseignements

L'étude devait nous faire réfléchir sur l'évolution de la notion de nation, et notamment sur l'équilibre à trouver au sein de nos sociétés entre une référence identitaire dont tout homme a besoin et une insertion à des communautés plus larges. Il n'existe pas de solution miracle, encore moins de solution unique, mais une meilleure compréhension de ces phénomènes peut permettre de mieux appréhender et prévenir les crises naissantes ou à venir.

Une fois mieux cernée la notion de nation (annexe 6, page 18) et après avoir, à titre d'exemple, étudié l'apparition de la nation française (annexe 4, page 16), nous avons pu, au cours de cette étude dirigée, mettre en évidence trois phénomènes fondamentaux.

D'abord l'existence simultanée de deux dynamiques - regroupement ou éclatement des Etats - qui remodèle profondément la carte du monde. Ensuite la difficulté d'identification des individus au sein des grandes structures qui fait ressortir les nationalismes et les régionalismes. Enfin les périls de natures différentes qui apparaissent avec l'évolution des Etats et qui menacent les démocraties installées ou naissantes.

1.2.1. Deux dynamiques différentes

Il existe aujourd'hui simultanément dans le monde deux dynamiques, opposées, qui remodelent la configuration des Etats.

La première dynamique conduit au rapprochement entre Etats. Ses domaines d'application sont multiples. Il s'agit souvent d'abord de favoriser le développement de l'économie de chacun des Etats en facilitant les échanges. Les Etats peuvent ensuite être motivés pour des raisons de sécurité intérieure voire extérieure. Le but ultime est l'union dans tous les domaines y compris dans le domaine politique. C'est surtout à l'Ouest, dans les régions où les différents Etats ont eu le temps de profiter pleinement de leur autonomie, que cette dynamique est la plus avancée.

L'autre dynamique au contraire tend à faire éclater les Etats en un nombre incroyable de nouveaux et parfois tout petits Etats. Des communautés, même de taille réduite, le plus souvent désavantagées au titre de minorité (annexe 11, page 39), revendiquent le droit à l'autonomie de décision et la possession d'un territoire propre. Il s'agit pour elles d'affirmer leurs différences et d'obtenir une place au sein de la communauté des nations. On observe cette dynamique essentiellement à l'Est, là où a disparu la poigne soviétique qui a écrasé pendant des décennies toute velléité d'indépendance (annexe 7, page 23).

L'organisation mondiale étant fortement modifiée, les individus ressentent des difficultés à se situer au sein des différentes structures.

1.2.2. Difficulté d'identification

La question qui se pose est comment concilier deux besoins antagonistes qui existent simultanément chez tout individu.

Chacun comprend bien, d'une part, de plus en plus, le besoin de grouper ses forces pour mieux lutter dans la compétition internationale. La mondialisation de l'économie, les facilités de communication et l'interdépendance dans tous les domaines au niveau mondial, sont à l'origine de nombreuses structures, que ce soit en Europe, au sein ou entre les deux Amériques, en Afrique ou en Asie.

Mais d'autre part, plus ces structures sont de dimensions importantes et plus chacun ressent le besoin d'appartenir à une communauté réduite. Une communauté à « l'échelle humaine », où chacun se sent suffisamment proche de tous les autres membres ainsi que des organes de décision. On assiste donc à la résurgence des sentiments nationalistes, à l'Est notamment (annexe 10, page 33) et même régionalistes, comme en Italie du Nord (annexe 9, page 32).

Les Etats qui s'associent, qui abandonnent donc une partie de leur souveraineté au profit de structures supra-nationales, doivent prendre en compte ce besoin de ne pas se sentir administré de trop loin. C'est pourquoi le principe de subsidiarité, qui date de l'époque romaine et que l'Eglise Catholique a si souvent prôné, est revenu si fort au devant de la scène.

1.2.3. Les périls qui menacent les démocraties

La démocratie est un système politique instable et fragile. Les Etats qui ont adopté la démocratie comme système politique, depuis longtemps ou récemment, doivent tous identifier et lutter contre les différentes menaces. Qu'elles soient propres à leurs traditions ou à leur histoire comme en Afrique et dans les pays de l'Est (annexes 13 et 14, pages 48 et 52) ou qu'elles dépendent d'évolutions technologiques qui peuvent modifier les rapports de forces (annexes 15, pages 55), les menaces existent et doivent être identifiées. Aucun Etat démocratique n'est à l'abri.

1.3. Conclusion : Quel avenir pour la nation ?

La nation aurait-elle alors perdu tout sens ?

Au sein du groupe, plusieurs officiers stagiaires, français et étrangers, ne partageaient pas cette opinion pessimiste de M. Girardet (annexe 4, page 16). Au contraire il nous semblait possible de faire coexister dans le coeur d'un même individu un sentiment fort d'appartenance à plusieurs communautés de taille croissante (ville, région, pays et Europe).

Cette conception renouvelée de la nation, à "géométrie variable", est peut-être plus naturelle pour des Européens de 35 ans qui ont toujours vécu, d'une part en paix totale avec leurs voisins, et d'autre part avec une construction européenne en marche et inéluctable.

Quant à la démocratie, si elle semble peu vulnérable dans nos pays occidentaux, de nombreux écueils existent dans le monde. A nous qui expérimentons depuis longtemps cette formule politique, de la promouvoir, sans cependant imposer les détails de nos principes mais en tenant compte des spécificités propres à chaque pays. La tranquillité du monde passe sans doute par ce projet ambitieux.

2. RENCONTRE AVEC RAOUL GIRARDET

Pour le lecteur pressé

Problématique : Comment la nation s'est-elle constituée en France et quelle est sa valeur à l'ère de l'Europe et de la mondialisation.
Eléments de réponse : La nation en France a été, pour les uns une conception ethnique et volontariste collective, et pour les autres un pur acte de création politique. Aujourd'hui, par les évolutions de la société, elle subit deux forces opposées : le dépassement de son idée et l'éclatement de sa cohésion.

(LCL ROYAL)

Le coeur de l'étude s'est articulé autour de l'intervention de Raoul GIRARDET, invité par le chargé de cours, qui a commenté son ouvrage « Nation et nationalisme » et répondu aux questions des officiers stagiaires dans un débat très ouvert.

2.1. Exposé de Raoul.GIRARDET.

L'exposé s'est articulé autour de la réponse à ces deux questions : comment s'est constituée la Nation en France et quelle peut être la valeur de la Nation aujourd'hui dans notre pays ?

2.1.1. Comment s'est constituée la Nation en France ?

Pour répondre à cette question, deux traditions se sont toujours opposées en proposant des réponses assez différenciées :

La Nation française est une conception ethnique et volontariste : la nation française s'est créée par un fait de volonté collective spontanée, par le sentiment d'acquiescement

autour des caractéristiques de l'Etat français : une même langue, des mêmes dangers, des enjeux identiques etc.

La Nation française est une création politique : opinion la plus généralement répandue, inverse de la précédente, elle avance que la nation est une création des rois de France dans la volonté d'amalgamer et de rassembler les territoires et régions dispersées. La nation se présente comme un fait politique, une réalité étatique et non collective.

2.1.2. Quelle peut être la valeur de la nation aujourd'hui en France ?

En butte à de nombreuses discussions, la Nation subit deux menaces : le dépassement et l'éclatement.

Le dépassement : cette opinion affirme que si la Nation représente bien une réalité historique, elle n'est plus à la hauteur des objectifs de l'avenir car elle rétrécit la vision. La France doit aujourd'hui se confondre dans un ensemble plus large (Europe) compte tenu des nouveaux échanges économiques, de la révolution des communications, des frontières qui perdent leurs sens, etc.

La Nation est un « débris » de l'histoire qu'il faut maintenant dépasser pour s'adapter aux réalités du monde contemporain.

L'éclatement : il est lié aux replis des identités sociales d'ordre idéologique, économique, ethnique ou communautaire (culturel et religieux) qui l'emportent sur l'idée de Nation. Ces replis provoquent un morcellement du corps national car l'individu ne se définit plus prioritairement comme français mais à travers son appartenance à tel ou tel groupe d'intérêt.

L'idée de Nation se trouve donc coincée entre ces deux menaces, la première qui peut être aisément érigée en idéologie et la seconde plus subtile, plus difficile à saisir et plus redoutable.

2.2. Débat.

L'essentiel du débat peut se résumer autour des trois thèmes décrits ci-dessous.

2.2.1. L'évolution de l'idée de Nation, qui semble inéluctable, doit-elle absolument se faire contre l'Europe ou les intérêts individuels ? Ne peut-elle pas se faire avec ceux-ci ?

Ne peut-on pas être à la fois européen, français et bourguignon ? Dès lors « le dépassement » devient l'élargissement, et l'éclatement devient « spécificité ».

Il ne paraît pas impensable d'imaginer que les deux évolutions possibles de l'élargissement et de l'affirmation de spécificités s'effectuent avec celle de la nation.

Cette vision, théoriquement possible, apparaît utopique et trop optimiste à M. GIRARDET qui pense que les évolutions ne pourront se faire qu'au détriment de la nation et de tout ce qui s'y rattache : civisme, obéissance aux lois, participation à la vie politique nationale etc.

2.2.2. Peut-on avoir une influence sur l'évolution de la situation actuelle ? L'idée de Nation peut-elle s'appendre ?

A ce sujet est évoquée la notion de l'échelonnement des rattachements : l'individu se rattache naturellement au niveau auquel il se sent soit menacé, soit solidaire. A l'image des compétitions de football où l'on se sent : nantais en coupe de France, français en coupe d'Europe, ou européen en coupe du monde si la France est éliminée !

Les américains semblent parvenir quant à eux à associer un sentiment communautaire poussé et un attachement national très fort qui s'affirment alternativement selon les occasions.

Enfin Raoul GIRARDET conclut en précisant que non seulement la notion de Nation s'apprend (école, parents, village, pays,...), mais qu'elle s'expérimente aussi dans le quotidien de la vie.

2.2.3. Répondant à une contradiction sur le moment historique où il était possible de localiser l'idée de Nation, Raoul GIRARDET précise en tant qu'historien que ce n'est pas la Révolution française qui a créé la nation.

Le sentiment d'appartenance à un corps, au roi, apparaît déjà largement sous Louis XV où le monarque se confond avec la Nation, VOLTAIRE et ROUSSEAU ayant eux aussi déjà exprimés ce sentiment. De même, le roi Louis XVI jouera la carte de la Nation avant la révolution, cette dernière ne faisant que prolonger et accélérer cette idée.

Enfin on peut même affirmer que le mythe qui s'enflamme sous Jeanne d'Arc est déjà aussi le prémisses de la Nation.

3. À LA RECHERCHE DE L'ORDRE MONDIAL PERDU

Pour le lecteur pressé

Problématique : Le monde bipolaire disparu nous oblige à trouver de nouveaux repères.

Éléments de réponse : L'effondrement de l'URSS, qui fait réapparaître les risques de conflits, affecte autant les États qui en sont nés que l'Europe. Nos élites et nos organisations ne sont pas organisées pour ce monde nouveau.

La seule voie apparente consiste à se retourner vers l'Histoire, à restaurer les valeurs religieuses et philosophiques que l'économie avait occultées.

(LCL KERFRIDEN)

3.1. Nations, nationalisme et Pays-Bas

(Voir exposé du CDT BLACQUIERE en annexe 1, page 16)

La géographie des Pays-Bas, petit territoire situé en bord de mer, a conduit la population à se tourner vers l'étranger et à commercer.

La lutte contre la mer a suscité le développement technique. C'est ainsi que le pays constitue actuellement un noeud du commerce international, et est le siège d'entreprises telles Shell ou Unilever.

Son histoire, et en particulier ses luttes pour l'indépendance et la liberté ont stimulé la tolérance ; le pays était constitué de plusieurs provinces indépendantes il y a deux cents ans, ce qui a impliqué d'accepter l'autre. Aujourd'hui, de nombreux habitants sont originaires d'outre-mer et vivent aux Pays-Bas sans problème.

Son histoire récente en fait aussi l'un des plus anciens états membres de l'Union Européenne. L'Europe a pour lui une grande importance, tant dans les domaines social et politique qu'économique. C'est pourquoi ce pays a toujours participé à la réalisation d'une

Europe unie. Cela ne doit pas empêcher le maintien de la nation, dont la cohérence est, en particulier, assurée par la Reine Béatrice et la famille royale.

La langue officielle est le néerlandais, mais le Friesland a sa propre langue (ou patois). Une grande partie de la population parle deux langues étrangères.

Les Pays-Bas s'associent volontiers à des pays voisins pour des démarches économiques, mais aussi politiques et militaires. C'est ainsi qu'ils ont exprimé leur candidature pour l'Euro en commun avec la Belgique, et qu'ils participent à un état-major à Münster coiffant une division des Pays-Bas et deux divisions allemandes.

La royauté est soutenue par une grande partie de la population (85%). Le charisme et la simplicité de la famille royale constituent des éléments d'explication.

3.2. Tentative de définition des différents concepts

(Voir exposé du CF de ZELICOURT en annexe 2, page 18)

Une définition historique et explicite des notions liées à l'Etat, la nation... sont données en annexe 2. Ne sont retenus ici que les éléments principaux des définitions, dans l'acception actuelle de ces mots.

3.2.1. L'Etat

En droit public international, les éléments constitutifs de l'Etat sont le territoire, la population, le gouvernement :

- le territoire borné par des frontières est le lieu où s'exercent la souveraineté et les compétences de l'Etat ;
- l'Etat est compétent vis à vis de sa population : habitants au sens large (nationaux et étrangers), il est doté d'une compétence personnelle vis à vis des nationaux hors de son territoire ;
- l'Etat doit être gouverné et reconnu. Le gouvernement incarne l'indépendance de l'Etat.

3.2.2. La nation

Deux définitions sont aujourd'hui acceptées :

- groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble ;
- groupe humain constituant une communauté politique établie sur un territoire ou un ensemble de territoires défini et personnifié par une autorité souveraine.

La France privilégie l'assimilation : la nationalité est acquise par le droit du sol ; l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Italie acceptent l'identité collective des minorités : la nationalité est transmise par le droit du sang.

3.2.3. Le nationalisme

Ce mot peut transmettre trois idées :

- en stigmatisant les formes outrancières du patriotisme ;
- en désignant les revendications des peuples aspirant à l'indépendance ;
- en caractérisant les mouvements à droite ou à l'extrême droite de l'échiquier politique.

3.2.4. La démocratie - la république

La démocratie est un système politique dans lequel la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. Le peuple gouverne directement (démocratie directe) ou par l'intermédiaire du gouvernement qu'il a choisi d'établir (démocratie représentative).

En démocratie, les élus reflètent donc directement les aspirations de leurs électeurs. En république, les gouvernants agissent en fonction de ce qu'ils considèrent, au nom de l'Etat, être les intérêts du pays.

3.2.5. L'ethnie - la race

Une ethnie est définie par sa langue, ses coutumes, des valeurs, un nom, une même ascendance et la conscience d'appartenir à un même groupe.

La race se définit par des critères physiques.

3.2.6. La tribu

Les anthropologues désignent par le terme de tribu deux réalités qui peuvent être liées :

- un type de société organisée suivant un mode spécifique, à comparer à « bande » ou « Etats » (ex : les tribus d'esquimaux) ;
- un stade de l'évolution d'une société. 4 stades sont alors définis : la bande, la tribu, la chefferie, l'Etat.

3.3. L'effet de souffle de l'effondrement de l'empire soviétique

(Voir exposé du LCL KERFRIDEN en annexe 3, page 23)

3.3.1. Pourquoi l'empire soviétique s'est-il effondré ?

On peut citer plusieurs causes à l'effondrement de l'URSS : une économie à bout de souffle, épuisée entre autres par une course à l'armement ; l'entrée des médias occidentaux sur son territoire avec la télévision par satellite ; la déconsidération du pouvoir central et de l'armée ; la corruption du parti communiste.

M. Gorbatchev crée les facteurs déclenchants : réconciliation avec les USA, réformes dans les pays de l'Est, perestroïka et glasnost.

Cet effondrement a aussi des causes nationalistes : la Glasnost permet la liberté d'expression des minorités. Or celles-ci ont été frustrées sous le régime soviétique : les structures territoriales ne respectent pas les nationalités, l'URSS n'a permis l'expression des nationalismes que sous des formes superficielles et non revendicatives (folklore), mais n'a pas réussi à les gommer ; des manifestations nationalistes ont été réprimées violemment.

3.3.2. Les nationalités en URSS

On reconnaît 100 nationalités sur le territoire de l'URSS, qui ont connu l'emprise de différents empires (mongol, ottoman...), et des déplacements de population. La russification imposée par les tsars a été un échec, alors que les peuples allogènes ne représentaient que 10% de la population en 1857 (ils représentent 50% de la population de l'URSS en 1990).

Dès leur arrivée au pouvoir, les soviétiques affirment vouloir respecter les nationalités à l'intérieur de l'union. Ils créent pour ce faire des sous-structures politiques autonomes au sein des républiques. Mais ces structures ne sont pas suffisantes pour rendre compte de la variété des peuples. Dans le Caucase, par exemple, 21 langues sont parlées et les différentes ethnies sont très imbriquées (Cf carte en annexe 3) : le Haut-Karabakh, le Nakhitchévan, les Ossétie, l'Abkhazie, le Daghestan avec ses 50 peuples, les Ingouches de Tchétchénie constituent autant de points de tension.

Dans plusieurs républiques, aucune ethnie n'est majoritaire : c'est vrai dans la république des Bouriates, au Kazakhstan ou en Karapalkapie. Les peuples soviétiques

d'Asie n'ont jamais été réellement intégrés, et constituent des peuples « colonisés », organisés en structure tribale.

Les Russes ont aussi leurs inquiétudes, liées à leurs minorités dans l'Etranger proche. Ils n'ont, par ailleurs, pas pu s'exprimer sous le régime soviétique qui les a noyés dans l'utopie du peuple soviétique (pas de PC russe, plus de langue propre).

L'unité de ces nations dans l'URSS n'a donc qu'un fondement : le PCUS.

3.3.3. Les peuples de l'URSS après son éclatement

Chaque république réagit en fonction de ses caractéristiques : homogénéité de peuplement, passé de nation indépendante ou conscience politique, santé de son économie, proximité de menaces (voisins, islamisme), existence d'une armée propre.

Elles font toutes face à des problèmes économiques aggravés par la disparition de l'URSS. Sans arbitre, des conflits apparaissent, par exemple pour la répartition de l'eau, en plus des conflits de frontières et des conflits ethniques.

3.3.4. Conclusions

Cet examen fait naître des questions :

- faut-il donner à chaque minorité un moyen d'expression politique ?
- comment ? Le droit à l'autodétermination peut conduire à l'atomisation des structures et à la loi de la jungle.
- ne vaut-il pas mieux lui préférer le droit des minorités ?
- la source des conflits actuels n'est-elle que culturelle ?
- les incertitudes introduites par la disparition de l'URSS, en plongeant les peuples dans le désarroi, impliquent-elles un retour à l'histoire ?

3.4. « Le nouveau Moyen Age » de ALAIN MINC

(Voir exposé du CBA BOUTINAUD en annexe 4, page 29)

« Le nouveau moyen âge » est une interrogation sur l'état du monde depuis la fin de la bipolarité américano-soviétique et sur ses perspectives d'évolution. Alain Minc défend la thèse de la régression du monde actuel qui a perdu ses repères.

3.4.1. L'ère du flou ou le recul de la raison

L'Europe a troqué un monde avec une menace mais sans risque, pour un univers sans menace mais avec de multiples risques.

Le nouveau moyen âge est un monde décentré, mobile, dans lequel rien n'est acquis, de sorte que la paix n'est plus une évidence en Europe.

L'Etat est en recul partout. De véritables "zones grises" se développent et engendrent de nombreuses questions sur l'Etat nation, l'ordre, la prolifération nucléaire, le système financier, la drogue.

Les peurs resurgissent : peur de l'étranger, psychose de l'insécurité, peur de l'autre, peur de l'Europe, retour des intégrismes et du populisme...

L'extrémisme occidental, c'est "l'écologico-national-populisme" tandis qu'à l'Est émerge le "national-communisme".

3.4.2. Le retour des révolutions

Les risques sont multiples :

- risques de guerre (un affrontement russo-ukrainien serait le pire) ;
- risques économiques et monétaires (importations sauvages de l'Est, prix qui s'effondrent...)

– risques démographiques : transferts de populations...

Le XIXème siècle a été celui des révolutions, le XXème, celui des coups d'état ; nous allons vers la décomposition des Etats-nations.

Le discours politique doit être de nouveau pris au sérieux et les élites doivent retrouver leurs capacités d'anticipation des grands bouleversements, perdues pendant l'ère nucléaire.

3.4.3. Les atouts de la France dans le retour à l'ordre

Le besoin d'ordre existe. Or, la primauté de l'économie est terminée, la tutelle des Etats-Unis est illusoire, les organisations internationales sont inefficaces. Il faudra donc s'appuyer sur les structures existantes.

Les élites doivent faire du marché un état de culture car, en triomphant du socialisme, le libéralisme a perdu son meilleur soutien et ses limites apparaissent.

La France a un atout pour franchir ces épreuves : la pérennité de l'Etat-nation, et plus l'Europe s'émiette, plus la France unitaire et centralisée apparaît forte.

Le nouveau moyen âge offre donc au moins autant d'opportunités que de risques à la France.

3.4.4. Débat

L'auteur est efficace dans l'analyse de la situation, bien que certaines conclusions (solidité du système économique et social en France) nous paraissent fragiles avec 4 ans de recul. Il l'est moins dans ses propositions.

Le monde est en changement perpétuel, il est difficile de l'analyser et de se construire une vision en temps réel. Les élites au pouvoir ont été sélectionnées dans un monde stable : sont-elles adaptées au monde actuel qui demande créativité, humilité, souplesse ?

Alors que les problèmes sont lourds (utilité de l'ONU, éthique,...), notre société est impatiente et « zappe » avec les idées, avec les équipes politiques. Les questions religieuses, philosophiques avaient été évacuées par l'économie : nous devons retourner vers notre histoire.

3.5. L'union européenne

Le concept en est venu suite aux pertes humaines de la 2° guerre mondiale : l'élimination des nations devait éliminer les guerres. Il comportait des volets économique, mais aussi politique et militaire. Seul le premier a été concrétisé. Maastricht était une chance pour les deux autres volets, mais ses partisans n'ont pas su expliquer ses avantages : les Français avaient été tenus à l'écart des débats depuis trop longtemps.

Cette campagne a donné lieu à l'expression d'une résurgence du sentiment anti-allemand.

On peut enfin s'interroger sur nos partis politiques, fondés sur des principes qui n'ont pas de lien avec les grands problèmes d'aujourd'hui : nos élites ont des difficultés à prendre en compte les questions fondamentales nouvelles.

4. LE RETOUR EN FORCE DES NATIONALISMES

Pour le lecteur pressé

Problématique : Dans un monde en manque de repères idéologiques, les nationalismes resurgissent et creusent leurs sillons.

Eléments de réponse : Depuis 50 ans, les petits Etats se sont multipliés. Politiquement et économiquement faibles, ces Etats ont tendance à se réfugier dans le nationalisme, que la disparition de la tutelle du "grand frère" favorise.

Seuls un Etat fort et la prospérité semblent pouvoir éviter ce retour des nationalismes..

(CES DE FONTENILLES)

4.1. Le phénomène du régionalisme en Italie

(Voir exposé du CC GALLI en annexe 5, page 32)

En avant-propos, il est intéressant de noter que la politique actuelle est uniquement fondée sur l'entrée dans l'Euro, cela a nécessité la mise en place d'un impôt spécial touchant toutes les familles; un échec serait ressenti comme un coup de poignard dans le dos. De même, l'Armée n'est pas un vecteur de propagation de ces idées de partition, au contraire, les officiers sont très réfractaires à toute idée de fédéralisme de l'Italie.

En ce qui concerne le phénomène de la "Ligue du Nord", il convient de noter que la Lombardie est probablement une des régions les plus riches d'Europe, mais elle rechigne, de plus en plus, à continuer de financer le Sud pauvre. Cependant, il faut prendre cela comme un phénomène issu de la crise économique sans réelle identité structurelle; par exemple, bien qu'il existe toujours un courant régionaliste en Italie, on remarque que le sentiment d'accrochage à la Nation italienne est très fort en Vénétie.

4.2. Le retour des Nationalismes à l'Est

(Voir exposé du LCL PATTIN en annexe 6, page 33)

On peut énumérer à l'infini les points de tension en Europe.

Pourquoi une telle violence meurtrière et xénophobe ?

Les phénomènes de violence anti-turque en ex-R.D.A., dans lesquels les auteurs ne manifestèrent pas de notion de regret mais au contraire un certain étonnement lors de leur arrestation, peuvent s'expliquer par le sentiment de distance avec les cousins de l'Ouest et par la construction fantasmagique de la société dans laquelle ils vivaient.

L'effondrement du bloc soviétique engendra une volonté de rejoindre l'Europe, se manifestant par les demandes d'entrée dans la CEE et l'OTAN (tout en voulant devenir neutre !). Le rejet de ces demandes a souvent entraîné une amertume vis-à-vis des nations occidentales et a créé un phénomène de nationalisme de déception.

De même, la perte de supériorité des forces armées soviétique a permis l'éclosion d'un sentiment de nationalisme de refuge.

4.3. La question des minorités en Europe

(Voir exposé du CDT BLACQUIERE en annexe 7, page 39)

Pour exister un état doit pouvoir s'affirmer.

Le cas des pays baltes est un exemple de limite de viabilité d'un état. D'ailleurs, lors de sa tentative de prise d'autonomie, la Catalogne les a beaucoup étudié et en a déduit qu'il valait mieux rester une région de l'Espagne.

Beaucoup de petits pays sont attirés par l'Union Européenne (UE) parce qu'au sein de l'EU un "petit" a autant de poids qu'un "grand". De plus, le phénomène d'ouverture des frontières (espace économique et sécuritaire commun) permet d'entrevoir un espoir de récupération des "frères exilés", lors des traites de Sèvres et Trianon, sans avoir à recourir à une forme quelconque de lutte. Certains ont très mal accepté le refus qu'il leur a été fait. (Cf. la Hongrie, se prétendant le rempart de l'occident face aux barbares de l'Est).

Pour certaines minorités la tentation de fonder son propre état a, quand même, été la plus forte. L'exemple le plus frappant est celui de la Slovaquie; Il lui a fallu s'affranchir du "grand frère, alors qu'économiquement cela était déraisonnable. Cependant, le passage par cette phase de sécession a permis de faire émerger, en douceur, les besoins et les envies d'alliances. Tandis que les Tchèques ont été très marqués par le refus essuyé lors de leur tentative d'intégration à l'UE.

4.4. « Le bel avenir de la guerre » de PHILIPPE DELMAS

(Voir fiche de lecture du CES de FONTENILLES en annexe 8, page 43)

Les guerres de souveraineté sont périmés et remplacées par celles de "légitimité". Ces dernières sont les fruits de la faiblesse des Etats, soit du fait de la contestation des Etats anciens par leurs minorités, soit par le manque de confiance en eux-mêmes des nouveaux pays.

Ce livre peut être divisé en 3 parties :

1° les facteurs qui ont essayé de limiter les guerres peuvent se résumer par la dissuasion nucléaire, par l'ordre économique (mais intégration économique n'implique pas convergence politique) et par l'utopie judiciaire (ne résiste pas à la logique politique donc n'engendre pas de sécurité collective).

2° la multiplication des Etats depuis 50 ans est un facteur de déstabilisation. Les Etats jeunes sont écartelés entre une intégration extérieure imposée par la modernité et une légitimité intérieure puisée dans leurs particularismes. Les Etats veulent s'intégrer ; les nations se conserver. La légitimité des Etats est une question clé des relations internationales. Elle seule peut empêcher la divergence entre l'Etat et les nations, entre l'intégration et l'ordre.

C'est la partie qui est en relation avec notre étude.

3° Les fondements des conflits actuels, l'émergence de la notion de guerre de la nécessité et la fin de l'idée que "le commerce affaiblit la guerre".

En conclusion, l'auteur prône la restauration de l'autorité étatique, ainsi que l'élaboration d'une "doctrine de puissance", pour éviter la guerre.

5. FRAGILES DÉMOCRATIES

Pour le lecteur pressé

Problématique : Quelles sont les menaces qui pèsent sur les démocraties ?

Éléments de réponse :

Les *jeunes* démocraties ont des difficultés à trouver leur voie, en Afrique à cause de leur histoire et leur tradition tribale, à l'Est à cause du changement que doivent accepter les esprits après plus d'un demi siècle de carcan.

Nos *vieilles* démocraties sont fragilisées par l'hypermédiatisation. Par leur action sur l'opinion publique, les médias permettent à des pouvoirs non élus de contrer des pouvoirs élus. Le développement de l'esprit critique des individus et de règles pour le journalisme peuvent éloigner le spectre de la "médiacratie".

(LCL HESTIN)

Cette dernière séance a débuté par la projection de deux reportages d'une dizaine de minutes, tirés d'une émission d'ARTE, destinée à prolonger et illustrer la séance précédente :

- Kaliningrad
- Pays du Caucase

Ces reportages, remarquables de clarté et de concision ont, en mettant l'accent sur deux régions bien particulières de l'ex-URSS, bien résumé la problématique à laquelle doivent faire face ces pays en manque de repères idéologiques, à la recherche de la meilleure transition entre communisme et démocratie et en proie à la montée des nationalismes.

La transition était alors toute faite avec le coeur de cette quatrième séance dont le but était d'étudier les difficultés rencontrées aujourd'hui par les démocraties ; les « jeunes » démocraties qui s'installent, en Afrique ou en Europe de l'Est, ont du mal à trouver leur voie alors que les « vieilles » démocraties semblent éprouver des difficultés en cette fin de siècle face à l'hypermédiatisation.

Après une courte présentation par le LCL CHATER du concept de la nation tel qu'il est vécu en Algérie et qui a tendu à démontrer que le peuple algérien avait une conscience profonde de son appartenance à la nation algérienne, trois exposés suivis à chaque fois d'un petit débat ont composé le menu de cette étude dirigée par Monsieur SERVENT.

5.1. Existe-t-il un modèle africain de la démocratie

(Voir exposé du CDT VANDERSIPPE en annexe 9)

On ne peut espérer comprendre les difficultés du continent africain sans consacrer du temps à l'étude des pesanteurs de l'histoire et des traditions de ses peuples. L'interprétation même de cette histoire, en particulier des périodes de colonisation et de décolonisation, est un problème récurrent dont il est difficile d'évaluer les conséquences sur la réalité du modèle africain de la démocratie. Les comportements et prises de position actuels des dirigeants de nos pays (France, Europe et Etats-Unis en particulier) sont-

ils de nature à aider ces jeunes démocraties à aborder le vingt-et-unième siècle dans de bonnes conditions de stabilité? Il est permis d'en douter. Doit-on soumettre l'aide économique à des considérations politiques et exiger de peuples ou ethnies dont ce n'est pas la tradition qu'ils appliquent nos modèles de démocratie ? Peuvent-ils se contenter, en prenant « exemple » sur les démocraties occidentales de plaquer un schéma sur une société non préparée à ce type de fonctionnement ? La réponse est vraisemblablement non car pour qu'il y ait démocratie il faut avant tout que les démocrates existent ; or en Afrique il faudra du temps pour que l'individu sorte du modèle tribal .

5.2. L'Europe de l'Est entre nostalgie et avancée démocratique

(Voir exposé du CBA SALAÜN en annexe 10)

Monsieur SERVENT a tenu à faire ressortir la dimension psychologique du problème qui apparaît en filigrane dans la présentation : le carcan dans lequel sont restés enfermés ces peuples est encore si présent dans les esprits qu'on peut estimer qu'il faudra une génération pour en gommer les effets. Il faut considérer que la génération actuelle est une génération sacrifiée, avec toutes les conséquences sur les relations avec ces pays que cela induit. Néanmoins il s'est montré plus optimiste sur le reste du chemin à parcourir pour ces pays vers la démocratie ; lors de la désintégration du bloc soviétique, on aurait pu redouter un embrasement général qui ne s'est pas produit. On peut raisonnablement penser qu'il ne se produira plus .

5.3. La "démocratie" médiatique

(Voir exposé du LCL HESTIN en annexe 11)

C'est sur le « tiroir » de la formation des journalistes que le groupe a réagi. Peut-on encore concevoir de nos jours que ces professionnels qui ont une fonction sociale primordiale à assurer soient régis par des textes de l'entre -deux -guerres à peine actualisés? Rien ne sert de parler de déontologie du journalisme, tant que trois mois de stage dans un organisme d'information seront suffisants pour prétendre à la carte de presse ! Si à cela on rajoute le manque de culture croissant parmi les jeunes journalistes, force est de constater que seule une formation approfondie et reconnue par tous pourra limiter les effets pervers de l' « hypermédiatisation ».

ANNEXE 1

TEMOIGNAGE SUR LES PAYS-BAS

(CDT BLACQUIERE)

La semaine dernière, M. Servent m'a demandé de préparer un petit témoignage de mon pays. C'est-à-dire parler un peu du peuple, de l'idée de la nation et de l'idée de l'Europe qu'on peut trouver aux Pays-Bas. A mon avis, il est indispensable de dire quelques mots de l'histoire et de la situation géographique des Pays-Bas, avant d'aborder le «vrai sujet». Ensuite, nous pourrions tirer des conclusions de l'histoire et de la géographie afin de mieux comprendre la culture et la nature des Pays-Bas. J'ai donc utilisé la présentation nationale que j'ai fait l'année dernière pendant le cours de langue.

1. UN PEU D'HISTOIRE

Au Moyen-âge l'actuel territoire des Pays-Bas était composé d'un certain nombre de provinces: Gueldre, Brabant, Hollande et Zélande, toutes autonomes. Elles ont été réunies aux territoires de la Belgique et du Luxembourg actuels, pour former les Pays-Bas. La lutte pour l'indépendance a duré quatre-vingts ans et s'est terminée en 1648 par la signature du Traité de Münster qui confirmait l'indépendance de la République des Provinces-Unies.

Le dix-septième siècle, c'est-à-dire le 'Siècle d'Or' des Pays-Bas, se caractérise par une expansion extraordinaire du commerce et de la navigation. C'est à cette époque que les marchands ont établi des comptoirs commerciaux dans le monde entier et que les grandes compagnies de commerce avec l'Extrême Orient, l'Afrique et l'Amérique sont nées.

La Révolution française a marqué la fin de la République des Provinces-Unies. En 1795 les troupes françaises envahissent les Pays-Bas qui deviennent un état vassal de la France. En 1815, après la chute de Napoléon, les grandes puissances créent le Royaume des Pays-Bas, qui inclut la Belgique et le Luxembourg actuels. Après l'indépendance de la Belgique et du Luxembourg le territoire des Pays-Bas a pris définitivement sa forme actuelle.

A propos des frontières, vous devez savoir que les contours des Pays-Bas ont changé pendant les 3 derniers siècles. Beaucoup de lacs anciens ont été asséchés, c'est-à-dire vidés avec des pompes. C'était nécessaire pour protéger le pays contre l'eau. Les dunes étaient à l'époque les seules protections naturelles. L'assèchement de quelques lacs a commencé au dix-septième siècle. Les moulins à vent étaient utilisés comme des pompes. Ainsi, on a conquis beaucoup de terres sur la mer, qu'on appelle "polders".

En 1932 le Zuiderzee, l'ancienne Mer du Sud, est séparée de la Mer des Waddes par une digue de fermeture, longue de 30 kilomètres. La réalisation de cette digue marque le début de la poldérisation d'une partie du Zuiderzee. Largement inspirés de cette poldérisation, des travaux du Delta prévoient la fermeture des bras de mer du sud-ouest. Ces travaux ont été terminés en 1988.

2. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Durant les cinquante dernières années, les Pays-Bas ont développé à l'intérieur de l'Union Européenne une économie forte et à vocation internationale. La puissance du florin Néerlandais sur les marchés financiers internationaux en est une preuve depuis des

années. La stabilité économique est maintenue grâce à une concertation structurelle intensive entre les syndicats, les entreprises et les autorités.

En ce qui concerne le commerce mondial, les Pays-Bas sont devenus un carrefour important dans le réseau des entreprises travaillant au niveau mondial. Facilement accessible par la mer du Nord, le Delta Néerlandais est la porte d'entrée de l'Europe et de ses centres économiques.

On peut citer notamment la présence des centres de distribution tels que le port de Rotterdam, ainsi que la présence des sièges de multinationales telles que Shell, Unilever, Heineken, Akzo Nobel, et Philips.

3. CONCLUSION

L'indépendance et la liberté ont toujours été des valeurs importantes aux Pays-Bas. Elles ont surtout stimulé la tolérance actuelle aux Pays-Bas. Le fait que le pays consiste en plusieurs provinces qui étaient indépendantes il y a deux cents ans, a donné la nécessité de vivre ensemble et d'accepter l'un et l'autre. Cette tolérance est évidente quand on regarde le nombre d'habitants qui viennent d'outre-mer et qui peuvent vivre aux Pays-Bas sans problème.

La Reine Béatrice et la famille royale conservent bien sûr l'idée d'une nation. A mon avis, cette idée de nation devient d'ailleurs moins importante.

Comme nous l'avons vu, la lutte contre l'eau a constitué une tâche importante, qui a stimulé la capacité d'improvisation, et qui a encouragé le développement technique et par conséquent la connaissance spécifique hydraulique et ainsi encore le commerce.

Le peuple des Pays-Bas vivant dans un petit pays, situé en bordure de la mer, a appris à être tourné vers l'étranger et à faire du commerce. C'est pourquoi une grande partie de la population parle deux langues étrangères. Les Pays-Bas sont l'un des plus anciens états membres de l'Union Européenne. L'Europe a une grande importance du point de vue social, politique autant qu'économique pour mon pays. Le libéralisme traditionnel des Pays-Bas se manifeste au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi ils ont toujours participé à la réalisation d'une Europe unie. Les Pays-Bas doivent en effet leur développement économique à l'Europe. Je crois que dans une Europe de plus en plus commune, il est indispensable que la nation soit maintenue.

ANNEXE 2

ETAT, NATION, NATIONALISME... : TENTATIVES DE DEFINITION

(CF de ZELICOURT)

1. ETAT

1.1. L'émergence des Etats

Avant la naissance des Etats d'autres entités ont existé:

Dans l'Antiquité on distinguait deux types de sociétés politiques:

- les Empires(égyptien, assyrien, perse, romain) s'étendant sur de vastes territoires
- les cités (Tyr, Carthage, Athènes) incluant parfois un empire maritime
- des traités étaient conclus sur une base d'égalité entre les souverains pour la préparation de la guerre et la conclusion de la paix.

Au Moyen-Age l'entité de base en Europe n'est pas le royaume mais la seigneurie. Les rois et empereurs sont les premiers seigneurs. Le pouvoir central s'affirme au fil du temps et les différends entre seigneurs sont souvent réglés grâce à l'arbitrage d'un tiers « impartial » : le Pape. L'Eglise joue un rôle essentiel. Le Pape est à la fois un souverain temporel (Etats Pontificaux) et une autorité supranationale (gardien de la foi).

Au XV^{ème} siècle (fin du Moyen-Age) , le capitalisme fait son apparition. La liberté de circulation des marchandises exige des espaces plus vastes.

Les entités territoriales s'agrandissent, on assiste à la **naissance des Etats** qui sont aussi une réaction face au pouvoir du Pape et de l'Empereur.

1.2. La société d'Etats souverains

Contrairement au pouvoir seigneurial qui s'exerçait sur des personnes, **le pouvoir de l'Etat s'exerce désormais sur des territoires délimités par des frontières**: à partir de 1204, Philippe Auguste utilise comme signature « Rex Franciae » au lieu de « Rex Francorum » .

L'Etat est dirigé par une famille princière et fonde sa puissance sur la guerre et son instrument l'armée Il est alors défini en droit international par les éléments suivants; un territoire, une population, un système de gouvernement (la monarchie).

L'identification de l'Etat à son souverain est la caractéristique de l'Europe monarchique. La souveraineté (dérivé du mot souverain) devient alors l'attribut essentiel de l'Etat, son corollaire, l'égalité juridique des Etats devient le fondement de la société internationale.

1.3. L'Etat-nation

La nation a remplacé aujourd'hui le monarque comme substrat de la souveraineté. La légitimité de la nation s'est substituée à la légitimité monarchique du droit divin.

L'idée d'Etat-nation s'est particulièrement développée au XIX^{ème} siècle en Europe. Elle a permis, au nom du « principe des nationalités » à certaines nations de se constituer en Etats (Allemagne, Italie).

Les nations se sont multipliées depuis deux siècles: en 1930, la SDN comprend 60 membres, en 1995, l'ONU en comprenait 185.

1.4. Définition actuelle de l'Etat

En droit public international **les éléments constitutifs de l'Etat sont : le territoire, la population, le gouvernement.**

- le territoire borné par des frontières est le lieu où s'exercent la souveraineté et les compétences de l'Etat.
- l'Etat est compétent vis à vis de sa population: habitants au sens large (nationaux et étrangers) , compétence personnelle vis à vis des nationaux hors de son territoire.
- l'Etat doit être gouverné et reconnu. Le gouvernement incarne l'indépendance de l'Etat.

2. NATION

2.1. Historique

2.1.1. Nation/Peuple

A l'origine le mot nation n'a pas le sens que lui a donné la Révolution française. Dans sa traduction de la Bible, St Jérôme a traduit le mot grec « ethnos » que les historiens utilisaient pour désigner les peuples barbares de l'Est par le mot latin « natio ». On devrait lire « Allez, enseignez et baptisez tous les peuples » au lieu de «toutes les nations ».

Le mot nation est issu des mots latins « natio, nascere » désigne au départ un groupe humain de même origine, un même peuple.

Une même entité politique ainsi peut englober plusieurs nations.

Sous Clovis on se dit « de nation romaine, franque, burgonde » mais « sujet du roi des francs ». Au Moyen-Age à l'université, dans les foires, dans les conciles les participants se regroupaient en « nations ».

L'usage du mot évolue au XIV^{ème} siècle. La guerre de Cent ans favorise une véritable prise de conscience nationale en France et en Angleterre. **On assiste à l'éclosion du sentiment national.**

Au XVII^{ème} siècle Furetière dans son dictionnaire en donne la définition suivante: « Un grand peuple habitant une même étendue de terre renfermée en certaines limites ou sous une même domination ». Il n'y a pas dans cette définition de connotation idéologique, d'attachement à un ensemble géographique, d'enracinement dans un terroir.

Un Etat pouvait réunir plusieurs nations. Après l'abdication de Charles Quint en 1556, Ferdinand 1^{er} d'Autriche devient roi d'Allemagne et empereur, il reçoit la couronne de Hongrie et celle de Bohême.

Une nation pouvait être divisée en plusieurs Etats. Furetière écrivait dans son dictionnaire: « Quoique l'Italie soit partagée en plusieurs Etats, on ne laisse pas de dire la nation italienne ».

2.1.2. Apport de la Révolution française

L'exaltation de la nation est l'oeuvre de la poussée bourgeoise contre l'Ancien Régime puis contre la Royauté. En 1789, Seyiès dans « Qu'est-ce que le tiers Etat » donne la conception moderne de la nation. Elle est formée d'individus, éléments indépen-

dants mais gouvernés par un unique pouvoir, soumis aux mêmes lois, ouvrages de leur volonté. Tous ont les mêmes droits et sont libres dans leur communication. Cette collectivité forme un corps, la nation. L'Etat n'est pas autre chose que la personnification de la nation.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont suscité à travers l'Europe un mouvement de prise de conscience nationale. Des pays morcelés comme l'Italie et l'Allemagne commencèrent à se penser en tant que Nation face à l'hégémonie française.

Le mot nation va dominer toute la pensée et l'histoire du XIX^{ème} siècle. En 1882, dans son essai philosophique « Qu'est-ce qu'une nation ? », Renan décrit les éléments constitutifs d'une nation (la race, la religion, la langue, la géographie) et ajoute que le fondement même d'une nation est affectif et intellectuel. C'est « le sentiment d'avoir un passé commun et un avenir à construire ensemble ».

En 1945, le droit des peuples est consacré par la Charte des Nations unies qui va légitimer les revendications nationalistes et les mouvements d'indépendance, notamment au sein des empires coloniaux .

2.2. Définitions actuelles

- groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble.
- groupe humain constituant une communauté politique établie sur un territoire ou un ensemble de territoires définis et personnifiée par une autorité souveraine.

2.3. Différentes approches de la nation

2.3.1. France

C'est l'Etat qui au cours des siècles a forgé une nation à partir d'éléments ethniques et culturels hétérogènes. Il a préexisté à la nation.

Pays foncièrement individualiste, la France a toujours privilégié l'assimilation hier vis à vis des colonies, aujourd'hui vis à vis des émigrés. Elle a toujours été réticente à reconnaître l'existence de minorités sur son territoire.

Droit de la nationalité = droit du sol (conception subjective de la nation)

2.3.2. Allemagne, Angleterre, Italie

Conception communautariste de la nation (communauté de langue, race, culture)

Acceptation de l'identité collective des minorités

Droit de la nationalité = droit du sang (on est allemand car né de parents allemands).

3. NATIONALISME

3.1. Historique

L'origine du terme est britannique et remonte au XVIII^{ème} siècle. Son usage se répand en France et en Angleterre au XIX^{ème} siècle.

En 1874, le grand dictionnaire Larousse en donne deux sens :

- préférence exclusive pour ce qui est propre à la nation (chauvinisme)
- existence propre des peuples à l'état de nations indépendantes

A la fin du XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècle sous l'influence de Barrès et de Maurras se dégage un troisième sens :

- système de pensée fondé sur l'affirmation de la primauté dans l'ordre politique de la défense des valeurs nationales et des intérêts nationaux.

En langue française le mot a donc trois significations :

- il stigmatise les formes outrancières du patriotisme,
- il désigne les revendications des peuples aspirants à l'indépendance,
- il caractérise les mouvements à droite ou à l'extrême droite de l'échiquier politique.

En langue allemande le mot n'apparaît qu'au début du XX^{ème} siècle. Il désigne les doctrines et les organisations autoritaires et anti démocratiques.

En langue italienne, il apparaît à la même époque et son sens est celui de l'école nationaliste française: système de pensée fondé.

3.2. Quelques citations

« Quand le futur est perdu, on peut se replier sur le présent. Quand le présent est malade on se réfugie dans le passé et on revalorise les racines ethniques, nationale ou religieuses. » Edgar Morin (philosophe).

« C'est lorsque le sentiment national est frustré que le nationalisme s'épanouit avec tous ses effets pervers. » Philippe Seguin

« Le national- populisme a remplacé le national- socialisme » Alain Duhamel

4. DEMOCRATIE

4.1. Historique

Les cités-Etats de la Grèce classique (Athènes) ou la république romaine pratiquaient la démocratie directe qui reposait cependant sur une certaine inégalité car les esclaves et les femmes n'avaient aucun droit politique.

Au Moyen Age la démocratie fut mise en sommeil. Les idées d'égalité et de liberté vont cependant progresser sous la Renaissance avec le développement de l'humanisme.

La révolution anglaise (1642-1649) à laquelle succède la république de Cromwell marque le premier pas du mouvement vers la démocratie.

Au XVIII^{ème} siècle, siècle des Lumières, l'idée démocratique connaît un grand renouveau. On peut citer Montesquieu, Rousseau ou Thomas Jefferson qui rédigea la déclaration d'indépendance des Etats Unis, jetant ainsi les bases de la plus jeune démocratie du monde.

La Révolution française a beau marquer la fin de l'Ancien Régime, sa dérive autoritaire sous les jacobins, le Directoire (1795-1799), puis le coup d'Etat de Napoléon Bonaparte n'ont pas permis l'avènement d'une véritable démocratie. Il faudra attendre le XIX^{ème} siècle et après quelques soubresauts pour que la démocratie française se réalise véritablement.

4.2. Définition

Mot grec « dêmoskratia »

Système politique dans lequel la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. Le peuple gouverne directement (démocratie directe) ou par l'intermédiaire du gouvernement qu'il a choisi d'établir (démocratie représentative).

Référendum: démocratie directe

Réunion du congrès : démocratie indirecte

4.3. République, démocratie

Proches historiquement ces deux termes ne sont cependant pas synonymes.

République: les gouvernants agissent en fonction de ce qu'ils considèrent au nom de l'Etat être les intérêts du pays.

Démocratie: les élus reflètent plus directement les aspirations de leurs électeurs.

En France ces deux notions se confondent.

5. ETHNIE

Les mots grecs « ethnos » et « ethne » caractérisaient les peuples appartenant à la culture grecque mais non constitués en cités Etats.

Ce n'est qu'à partir du XIX^{ème} siècle que le sens ancien du mot ethnie a été repris en référence à une problématique raciale et qu'il a été introduit dans la langue française.

Les définitions sont peu nombreuses et relativement convergentes. Un certain nombre de critères communs se dégagent: la langue, des coutumes, des valeurs, un nom, une même ascendance et la conscience d'appartenir à un même groupe.

Ce mot est assez voisin de celui de race (critères physiques uniquement) et de celui d'Etat nation . Il a été préféré à ce dernier pendant la colonisation, permettant ainsi d'établir une distinction d'opportunité.

6. TRIBU

Les anthropologues désignent par ce terme deux réalités qui peuvent être liées.

- Type de société complètement organisé suivant un mode spécifique, à comparer à « bande » ou « Etats »: les tribus esquimaux
- Stade de l'évolution d'une société (4 stades): bandes, tribus, chefferies, Etats: les tribus gauloises

ANNEXE 3

L'EFFET DE SOUFFLE DE L'EFFONDREMENT DE L'EMPIRE SOVIÉTIQUE

(LCL KERFRIDEN)

1. POURQUOI L'EMPIRE SOVIÉTIQUE S'EST-IL EFFONDRE ?

1.1. Causes diverses

Economie à bout de souffle

Course à l'armement

Médias, TV par satellites

Déconsidération du pouvoir central :

- l'armée est le fondement de la puissance de l'URSS, elle a échoué en Afghanistan, puis en Tchétchénie
- impuissance en Pologne
- inefficacité après le tremblement de terre en Arménie en 1988
- corruption du parti communiste
- 1985 : arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir :
- « réconciliation » avec les USA ⇒ plus d'ennemi désigné
- son discours sur la maison commune européenne donne l'occasion à M. Busch de demander une Europe entière et libre (1989)
- il encourage les réformes des pays de l'Est, pensant les maîtriser (1988-89) - nov 89 : chute du mur de Berlin
- il décide la réforme du pays, la glasnost

1.2. Causes liées au nationalisme

Glasnost ⇒ liberté d'expression des minorités. Or :

- les structures politiques et territoriales ne respectent pas les nationalités ⇒ il existe des tensions (Haut-Karabakh, Abkhazie, Ossétie du Sud)
- la culture politique des minorités n'existe pas ⇒ pas de compromis possible : en Azerbaïdjan, A/C 1987, le conflit du Haut-Karabakh entraîne une purification ethnique
- en avril 1989, sanglantes repressions des manifestations nationalistes en Géorgie
- les minorités russes de l'Etranger proche se sentent menacées : l'équilibre démographique est défavorable (entre 1959 et 1989, la population musulmane a plus que doublée). Les Russes commencent à quitter les républiques du Sud avant 1989.

A compter de mars 1990 (Lituanie), des républiques demandent leur indépendance. Celle-ci leur est accordée en décembre 1991.

2. LES NATIONALITÉS EN URSS

2.1. Description

100 à 300 nationalités : Azéries, Bouriates, Gagaouzes, Ingouches, Kabardes, Kets, Koumyks, Kalmouks, Mordves, Oghouz, Ouzbeks, Tatars, Tchétchènes, Tcherkesses, Tchouvaches, Zyriènes..

Empires mongol, ottoman ; Pologne, Suède, Chine ; empire russe tsariste, puis socialiste

Déplacements de population (Allemands de la Volga, Meskhets en Ouzbékistan)

2.2. Structure politique

Tsars ⇒ russification - échec. On considérait les Russes, Biélorusses, Ukréniens, et les peuples allogènes. Ces derniers représentaient 10% de la pop. de l'Empire russe en 1857, ils représentent 50% de la pop. de l'URSS en 1990.

Révolution d'octobre : respecter les nationalités à l'intérieur de l'union (Constitution de 1977) mais création du peuple soviétique. Pas facile, M. Brejnev écrit en 1972 que « les rapports entre les nationalités sont une réalité qui constamment se développe et pose de nouveaux problèmes et de nouveaux objectifs »

Sont créées :

- 20 républiques socialistes soviétiques autonomes (16 en Russie, 1 en Ouzbékistan, 2 en Géorgie et 1 en Azerbaïdjan)
- 8 régions autonomes
- 10 districts autonomes.

53 structures ne permettent pas à plus de 100 nationalités d'être représentées. De plus, ces structures ne respectent pas l'implantation des nationalités.

2.3. Quelques exemples

Carte « les peuples du Caucase en 1990 » du grand atlas historique p 260. 21 langues y sont parlées , 2 religions avec leurs tendances y sont pratiquées ⇒ 3 RSS, 7 RSSA, 4 RA ne pouvaient suffire. ⇒

- Arméniens au Haut-Karabakh, Nakhitchevan isolé de l'Arzerbaïdjan (+ Azéris en Iran), Ossètes du sud qui veulent s'unir aux Ossètes du nord, Abkhazes qui veulent former une république des peuples du Caucase du nord avec les Tchétchènes, les Balkars et les Kabardes...
- Au Daghestan (d'un mot turc, dagh, et un suffixe iranien), 50 peuples pour moins de 2 millions d'hab.(Avars, Darguines, Koumiks, Lezguiens, Russes...)
- Ingouches de Tchétchénie, chassés A/C 1991 vers l'Ossétie du nord

En Russie, la RSSA des Bouriates ne comprend que 23% de Bouriates et 72% de Russes

En Asie centrale, il n'y a que 40% de Kazakhs au Kazakhstan, et 38% de Russes, en Ouzbékistan, la RSSA de Karapalkapie ne comprend que 31% de Karapalkaps, il y a de fortes minorités ouzbeks (22%) au Tadjikistan et tadjiks en Ouzbékistan, les Kirghizes sont minoritaires au Kirghiztan. Ces peuples ne sont pas vraiment intégrés : leur niveau de vie, la mal-nutrition, le taux de morbidité infantile sont beaucoup plus proches des pays en voie de développement voisins que du reste de l'URSS

Ces peuples peuvent être comparés à des peuples colonisés. structures tribales.

En Europe, de fortes minorités russes en Lettonie, Estonie (plus de 30%), Ukraine (20%), Biélorussie, Moldavie (plus des Ukrainiens) ; 7% de Polonais en Lituanie ; existence de l'enclave de Kaliningrad

Les Russes ont aussi leurs problèmes, liés à leur minorités dans l'étranger proche : 12 millions en Ukraine, 6 au Kazakhstan, 1 en Biélorussie, 1½ en Asie centrale...

L'unité vient du PCUS ; liberté d'expression ⇒ mouvements indépendantistes et sécessionnistes.

3. LES PEUPLES D'URSS APRÈS SON ÉCLATEMENT

3.1. L'attitude des républiques

Elles réagissent en fonction de:

- leur composition ethnique (≠ Kazakhstan)
- leur passé de nation indépendante (Lituanie ≠ Estonie)
- leur conscience politique, nationale (Ukraine ≠ Biélorussie)
- la santé leur économie et ses perspectives (≠ Tadjikistan)
- leurs ressources, en particulier énergétiques, les moyens de les mettre en valeur (Azerbaïdjan , Géorgie et ses ports ≠ Turkménistan enclavé, Ukraine)
- leur proximité de l'Asie ou de l'Occident (Ukraine ≠ Kazakhstan)
- la proximité de voisins « gênants » (Kazakhstan et Chine, Iran, Ouzbékistan et islamisme Afghanistan, Turquie et modèle panturc, Moldavie et Roumanie)
- leurs forces armées et leur besoin de sécurité offerte par l'URSS (Ukraine ≠ Kirghistan avec Chine et Ouzbékistan, Arménie et Turquie)

3.2. Les problèmes

Problèmes économiques : répartition des ressources (énergétiques en particulier), les relations d'échange entre les républiques sont rompues, la zone rouble n'existe plus...

Il n'y a plus d'arbitre entre les républiques : un conflit a éclaté entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan pour la répartition de l'eau.

La Turquie, l'Iran, mais aussi la Chine et l'Afghanistan sont intéressés par les nouveaux marchés créés. L'Europe de l'Ouest ou du Nord, les USA exercent des attractions. L'islamisme est toujours une menace.

Conflits ethniques dans le Caucase, en Moldavie face à la Russie et l'Ukraine, en Ouzbékistan. Certains sont attisés par la Russie + minorités dans les pays voisins (Turkmènes en Iran).

Conflits de frontières : entre la Russie et l'Ukraine au sujet de la Crimée.

Le peuple russe n'est pas épargné : les frontières de son état ne sont ni naturelles, ni historiques ; l'absence de PC spécifique (alors qu'il en existait un dans chacune des autres républiques) a empêché le peuple russe de s'exprimer dans l'URSS ; au contraire il a disparu dans l'utopie du peuple soviétique.

4. OUVERTURE

- Minorité et structure d'expression politique
- Degré d'atomisation admissible (loi de la jungle)
- Droit à l'autodétermination, partout ? - Droit des minorités
- Source des conflits actuels = culture, et non idéologie ou économie

– Incertitudes, desarroi impliquent retour à l'Histoire ?

ANNEXE 4

FICHE DE LECTURE

« LE NOUVEAU MOYEN ÂGE » - ALAIN MINC - GALLIMARD - OCTOBRE 1993)

(CBA BOUTINAUD)

« Le nouveau moyen âge » est une interrogation sur l'état du monde depuis la fin de la bipolarité américano-soviétique et sur ses perspectives d'évolution. Alain Minc défend la thèse de la régression du monde actuel qui a perdu ses repères. « Ni guerre froide, ni alliances internationales, ni impérialismes locaux ne fonctionnent. Tel est le nouveau Moyen Age : aléatoire, incertain, flou ». Si tout ne procède pas de la chute du communisme, tout s'y ramène.

Ce nouveau moyen âge est caractérisé par l'absence de systèmes organisés, le développement de zones grises, l'affaiblissement de la raison au profit d'idéologies primaires, le retour des crises, une place de plus en plus réduite de l'univers ordonné.

En liaison avec le thème retenu pour cette séance d'étude dirigée, qui vise à faire l'analyse du passage d'un monde de blocs à un monde plus fluide partagé entre la parcellisation et la mondialisation, et à la demande du directeur d'étude, cette fiche de lecture se limite à mettre en lumière quelques unes des idées principales de l'auteur.

Après avoir dressé l'état des lieux de « l'ère du flou » dans laquelle nous sommes entrés, nous montrerons quels sont les risques de retour des révolutions et quels sont les atouts de la France dans la recherche de l'ordre perdu.

1. L'ÈRE DU FLOU OU LE REcul DE LA RAISON

Nous sommes entrés dans une ère floue où l'Europe a troqué un monde avec une menace mais sans risques pour un univers sans menace mais avec des risques. Le principe de la force, de l'énergie vitale, des unions et des groupes sociaux spontanés se substituent à l'ordre légitime de pouvoir et aux principes juridiques de démocratie ou de monarchie. C'est cela le nouveau moyen âge.

Alors que l'économie de marché tarde à produire ses fruits à l'Est, les Etats-Unis se retirent peu à peu du continent européen. La dernière véritable manifestation de leur puissance est le dollar. Ils véhiculent un modèle qu'ils ne parviennent pas à imposer : le libre échange. Le nouveau moyen âge est un monde décentré, mobile, dans lequel rien n'est acquis de sorte que la paix n'est plus une évidence en Europe.

La raison qui dominait notre vision du monde s'écroule. L'Etat est en recul partout. Il est contesté dans sa fonction régaliennne par la montée de l'illégalité et son modèle providentiel périclité devant l'apparition des exclus. De véritables « zones grises » se développent et engendrent de nombreuses questions sur l'unité nationale, l'Etat nation, l'imposition de l'ordre, la prolifération nucléaire, le système financier, la drogue.

Les vieilles peurs resurgissent : peur de l'étranger, psychose de l'insécurité, peur de l'autre et peur de l'irruption de l'Europe. Tout ceci nourrit les intégrismes les plus divers et le populisme refait surface. L'extrémisme occidental se trouve dans « l'écolo-national-populisme » tandis que le « national-communisme » émerge à l'Est. Dans cette ère du flou où la société perd ses repères, la démocratie n'a pas grand chose à offrir. Le nouveau moyen âge ressemblera donc à l'ancien.

2. LE RETOUR DES RÉVOLUTIONS

Les risques qui pèsent sur nos sociétés sont multiples. Un affrontement Russo-Ukrainien serait le pire car il déstabiliserait l'ordre international et mettrait les Etats-Unis en première ligne comme pompier face au feu nucléaire.

Mais les risques ne se limitent pas aux guerres, il y a les risques économiques et monétaires. Les importations sauvages en provenance de l'Est, les prix qui s'effondrent, les pertes qui s'accumulent, sont des dangers très importants.

Enfin un dérapage démographique reste possible. La France est protégée par l'édredon germanique et ne perçoit pas ce phénomène avec la même acuité que les Allemands. Ainsi le conflit en ex-Yougoslavie a provoqué des migrations en chaînes.

Mais le danger ultime est la possible fracture irrémédiable des sociétés occidentales. Le XIXème siècle a été celui des révolutions, le XXème celui des coups d'état. Les exemples récents de dislocation de l'état-nation conduiront soit à une explosion, soit à une modernisation, soit à une régression des sociétés. La séparation en deux Etats de la Tchécoslovaquie ouvre la perspective de destins similaires pour la Belgique ou l'Ecosse.

En réalité, le nouveau moyen âge avance et puise sa force à l'aune des leçons du passé. Aucun Etat ne peut être sûr de ses frontières, aucune structure sociale même la plus ancienne n'est définitive, révolution rime désormais avec décomposition, la force révolutionnaire appartient à l'opinion publique mise en mouvement et alimentée par les médias. Les révolutions ont été une invention européenne et se retournent contre leurs inventeurs.

La dissuasion nucléaire avait évacué la crise de notre quotidien et nourri l'immobilisme. Ainsi les élites ont perdu leur capacité d'anticipation. La crise en ex-Yougoslavie en est un exemple frappant. On a transformé une capitulation en intervention humanitaire. Nos élites doivent donc retrouver quelques réflexes : l'irréversibilité existe et toute crise doit être considérée selon ce postulat, il existe des engrenages et les précédents se fabriquent vite, le discours politique doit être de nouveau pris au sérieux.

3. LES ATOUTS DE LA FRANCE DANS LE RETOUR À L'ORDRE

Même si le modèle rationnel de construction communautaire s'effondre en Europe, le besoin d'ordre n'aura pas disparu pour autant. Il faudra s'appuyer pour cela sur les structures existantes. Car la primauté de l'économie est terminée, la tutelle des Etats-Unis est illusoire et les organisations internationales ont prouvé leur inefficacité.

Le marché est un état de nature de la société. Les élites doivent en faire un état de culture car en triomphant du socialisme, le libéralisme a perdu son meilleur soutien et ses limites apparaissent tous les jours.

Nous entrons dans un monde où les principes solides et cohérents ne soutiennent plus les institutions qui reculent devant les réalités.

Face aux nouveaux enjeux, la France, plus que d'autres pays occidentaux, dispose d'atouts pour franchir les épreuves qui nous attendent. A ceux qui croient entendre sonner le glas de la grandeur française, Alain Minc répond que la force de notre pays tient à la pérennité de notre Etat-nation. Plus l'Europe s'émiette, plus la France unitaire et centralisée apparaît forte. Le séparatisme ou le régionalisme n'y ont pas percé et la cohésion économique, politique et sociale de notre pays lui donne d'avantage de force pour affronter le nouveau moyen âge car les opportunités y sont au moins aussi importantes que les risques.

4. CONCLUSION :

Sommes-nous à un tournant ou le nouveau moyen âge n'est-il qu'une parenthèse? La seule réponse pour aborder le futur réside dans l'anticipation et dans le pessimisme actif. L'idéologie doit retrouver un sens et essayer de puiser dans des siècles de rationalité les réponses à un monde irrationnel en prenant appui sur l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité.

Si hier nous étions fatalistes par optimisme, nous devons devenir audacieux par pessimisme.

ANNEXE 5

LE PHÉNOMÈNE DU RÉGIONALISME EN ITALIE

(CF GALLI)

La situation actuelle en Italie est celle d'un Pays caractérisé par des différences profondes.

La principale de ces différences, qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le clivage entre le Nord et le Sud du Pays, un fossé qui est loin d'être comblé mais qui au contraire s'est accentué au cours de la dernière décennie.

Le cadre général dans lequel ces différences se manifestent est celui d'un Etat jeune (l'Italie existe dans sa forme actuelle depuis 1870), qui depuis sa naissance cultive l'aspiration de trouver sa place en Europe à côté des Nations de la première division. Et là on retrouve l'idée de nation comme mission, la conviction d'avoir un passé commun et un avenir à construire ensemble: l'Italie voulait, et veut, construire son avenir en Europe. L'Europe est importante parce que c'est justement la « différence de vitesse » entre l'Italie et les autres pays de l'Union Européenne qui a fait éclater celle qu'on appelle la « question septentrionale ». Les accords de Maastricht, même s'ils n'ont jamais été contestés par l'opinion publique, ont mis à jour les insuffisances du système. On s'est aperçu pour la première fois qu'on n'était pas forcément attachés au train de l'Europe et qu'il fallait payer très cher pour continuer à jouer en première division. Ce choc psychologique est l'une des causes majeures des bouleversements politiques que l'Italie connaît depuis 1992, ainsi que de la vague neo-libériste et autonomiste du Nord du pays. Parmi les autres causes, je citerais la souffrance à l'égard de la pression fiscale croissante et d'une présence de l'Etat à la fois trop forte et de pauvre qualité. Ces revendications du Nord du pays ont été interprétées surtout par la « Ligue du Nord » et par son leader Umberto Bossi.

Voilà en gros le projet politique de la Ligue, un parti politique qui a gagné 10% des suffrages aux élections politiques en 1996 et qui a même connu un brève expérience de gouvernement à l'intérieur d'une coalition de centre-droite en 1994.

Pour donner plus d'épaisseur à son discours politique, la Ligue a même inventé une nouvelle patrie, une entité géographique virtuelle qui s'appelle Padanie. Cette Padanie est caractérisé par une série d'éléments nouveaux ajoutés bien sûr avec intention provocatrice mais non sans une certaine imagination. Comment a réagi la classe politique traditionnelle à ce type de discours nouveau? On a eu tout type de réaction, de la négation du problème à l'invocation de la répression étatique ou même militaire. Mais c'est vrai que, au-delà du folklore le problème existe, il est réel et on ne peut pas l'ignorer.

Quels sont alors les débouchés possibles de cette crise? Je crois qu'on peut envisager 3 scénarios : sécession, répression centraliste, fédéralisme, ce dernier étant probablement le plus réalisable, ainsi que le moins traumatisant, même si cela implique la révision de la constitution.

ANNEXE 6

LE RETOUR DES NATIONALISMES A L'EST

(LCL PATTIN)

« Un spectre hante l'Europe, le spectre du nationalisme. »: écrivait déjà Pierre Hassner en juin 1965, dans la Revue française de science politique. Il y décrivait la deuxième vague de ce qu'il appelait « la surprise nationaliste », au lendemain de la seconde guerre mondiale, de la décolonisation, des défis gaulliste, roumain et chinois.

Le coup de tonnerre de 1989-1990, en faisant voler en éclat à la fois la guerre froide, la division de l'Allemagne et l'empire soviétique, annonce-t-il la troisième vague de la revanche des nationalismes, et cette troisième fois sera-t-elle la bonne-c'est-à-dire peut-être la mauvaise, dans la mesure où elle nous ramènerait aux folies et aux crimes du totalitarisme et de la guerre?

La question reste posée.

1. ORIGINE DES NATIONALISMES À L'EST

Le renouveau du nationalisme en Europe de l'Est est moins la cause de la situation actuelle que sa conséquence. En effet, ce qui a causé l'effondrement de la domination soviétique et par là celui de la division de l'Europe et de l'Allemagne, ce n'est pas la réaffirmation des identités nationales, prophétisée par De Gaulle et pratiquée par la Roumanie. Ce n'est pas non plus un nationalisme irrédentiste ouest-allemand, attaché à faire tomber le mur.

Le facteur décisif est à trouver dans l'échec économique et spirituel du système communiste et dans le succès du système occidental. L'effondrement a surpris les dirigeants occidentaux autant que Gorbatchev. Une fois survenu, il ne pouvait pas ne pas entraîner la dissolution, ou du moins le relâchement de liens supranationaux qui tenaient en lisière ou dissimulaient de vieilles passions nationalistes.

Toutefois un surcroît de conscience nationale ou d'attachement aux intérêts nationaux ne signifie pas nécessairement un retour au nationalisme belliqueux et raciste des nazis ou de la Garde de fer roumaine.

2. LES NATIONALISMES EN EUROPE DE L'EST

Ce qui peut être dit de plus général sur la région tient dans une formule qui est désormais banale: les vieux conflits nationaux, ethniques ou religieux qui ont beaucoup perdu de leur intensité en Europe occidentale sont toujours bien vivants en Europe de l'Est.

Il y a également un très large accord sur les trois causes possibles de cette situation:

- ces pays sont à un stade moins avancé de leur développement historique;
- ils ont été coupés du grand mouvement d'interdépendance économique, sociale et culturelle qui a entraîné l'Occident capitaliste;
- le régime communiste a exacerbé les tensions nationales soit en les ignorant, soit en les exploitant.

Cependant à l'intérieur de ce contexte général, il importe de distinguer trois cas de figure assez différents, encore que liés:

- la crise des Etats multinationaux, comme l'Union soviétique et la Yougoslavie;
- les rivalités ou les hostilités qui opposent des Etats-nations indépendants;
- les tensions sub et transnationales qui affectent les relations entre communautés et qui vont de la xénophobie au racisme, du traitement des minorités à celui des immigrants.

2.1. Le premier cas est le plus sérieux

C'est ici que le poids de l'histoire semble le plus décisif. L'empire russe succombe finalement au même sort que ses rivaux autrichien et ottoman et que les empires coloniaux de l'occident. D'autre part, on a souvent remarqué que la victoire du principe des nationalités en 1918-1919 n'était pas complète: la dissolution de l'empire austro-hongrois a donné naissance à une série d'Autriche-Hongrie, presque aussi diversifiées et minées par les problèmes de minorités que la double monarchie elle-même. Dans un cas au moins, l'Etat successeur connaît un sort aussi peu enviable que l'empire d'origine. Il s'agit bien sûr de l'ex-Yougoslavie. Ce qui frappe d'ailleurs, particulièrement au point de vue des tensions nationales, ce sont les ressemblances de l'ex-Yougoslavie avec l'Union soviétique.

Dans les deux cas, le contenu et le style des mouvements indépendantistes varient considérablement avec les facteurs géographique, historique, économique et religieux :

Evolution vers le pluralisme démocratique, tentative en ressuscitant les liens affectifs avec certains pays d'Europe de montrer son appartenance à l'Europe.

L'Ukraine est sans doute un cas crucial. Sa taille et son importance économique la rendent quasiment indispensable à la survie de la Russie. C'est pourquoi elle est à la fois l'adversaire le plus dangereux et le partenaire le plus convoité des russes. Le conflit potentiel et la tentative désespérée du centre, d'éviter la séparation, sont renforcés par la présence de minorités russes, importantes en Ukraine orientale. Cet enchevêtrement des nationalités est évidemment l'une des raisons les plus importantes pour lesquelles aucune solution satisfaisante pour tous ne peut être trouvée au conflit des nationalités entre l'Ukraine et la Russie.

Pierre Hassner soutient d'ailleurs que le problème du nationalisme en URSS est moins dû aux nationalismes rebelles, qui combattent pour leur indépendance, qu'à la poussée du nationalisme conservateur ou réactionnaire de la Russie. Certes, certaines républiques en quête d'indépendance (comme la Géorgie) ne sont pas en reste de chauvinisme et d'autoritarisme; mais elles réagissent plutôt tardivement à une situation imposée par le centre. La Russie a été politiquement dominante, encore qu'économiquement retardataire, et elle est tentée de réagir violemment à tout effort de sécession, voire de décentralisation radicale, au nom de leur mission historique, de la grandeur de l'Union, ou de la protection de leurs frères, prisonniers des autres républiques.

Heureusement la position prise dès le départ par Boris Eltsine, son opposition à la répression exercée contre les républiques baltes, et surtout le fait que la Russie ait décidé de se considérer comme une république parmi les autres, de déclarer son autonomie et le primat de ses lois par rapport à celles de l'union soviétique et de rétablir des rapports directs avec les autres républiques, a été un élément très positif de la situation soviétique. Cette voie permettait de conduire à une séparation limitée et à l'amiable, plutôt qu'à la confrontation incessante du centre et de la périphérie (escarmouches entre les forces armées soviétiques et les pays baltes ou l'Arménie).

Certes, encore, les inégalités de puissance et de richesses entre républiques, la diversité de leurs orientations intérieures et de leur chance de trouver des partenaires de rechange à l'extérieur de l'URSS ne peuvent pas ne pas réaffirmer et ne pas accroître à

la fois la nécessité et la difficulté de règles communes et d'un arbitrage central ou international. La haine, le ressentiment et la révolte sociale (y compris celle des enclaves minoritaires que contiennent toutes les républiques, à commencer par la Russie) peuvent à tout moment provoquer de nouvelles explosions. Il reste que l'on sent chez les Russes comme chez les Baltes, et comme dans d'autres nations européennes, qui ont connu dans le passé, violence et guerres civiles, la crainte d'y être entraîné de nouveau, un certain manque de conviction dans la répression comme dans la révolution, un certaine aptitude à la modération. Mais celle-ci ne peut l'emporter que si le mythe de l'unité soviétique est abandonné et si la nation russe accepte le dépérissement de son rôle impérial.

2.2. L'indépendance

L'indépendance ou le droit à la déclarer est peut-être une condition nécessaire pour la coexistence pacifique des identités nationales une fois qu'elles sont devenues conscientes d'elles-mêmes. Mais ce n'est sûrement pas une condition suffisante. C'est bien ce que montre une seconde catégorie de nationalismes, celle d'Etats qui ont accédé à l'indépendance au XIXème siècle, comme la Roumanie ou la Bulgarie, ou encore bien plus tôt, comme les trois nations historiques : Pologne, Hongrie et Bohême.

L'ignorance réciproque, la méfiance, la jalousie, voire l'hostilité pure et simple, sont bien plus dominantes parmi les nations de la région Est que parmi celles de l'Europe occidentale (à l'exception de la Grèce et de la Turquie). En dépit des souffrances communes infligées par la domination soviétique (on aurait pu croire que l'hostilité commune envers la Russie aurait pu créer une certaine unité), les vieilles hostilités semblent avoir survécu sous le voile (ou la chape de plomb) de l'internationalisme soviétique. De vieilles rivalités (par exemple entre Hongrois et Roumains), des problèmes de minorités toujours présents (ainsi que celui des Hongrois de Roumanie, de Yougoslavie ou de Slovaquie, ou de Turcs de Bulgarie), ou des problèmes de frontières non résolus (comme entre la Roumanie et la Bulgarie et, en un sens, l'Union soviétique, puisque l'annexion de la Bessarabie est dénoncée à la fois par Kishinev et par Bucarest) sont évidemment l'explication principale.

Mais il est frappant que même parmi les pays que ne séparent pas de tels problèmes (par exemple la Pologne et la Tchécoslovaquie, en son temps), les sentiments populaires réciproques sont plutôt négatifs, en dépit des efforts des dirigeants internationalistes tels que Vaclav Havel.

Il y a trois explications générales à cette situation.

2.2.1. Première explication

La première concerne l'histoire et la culture des nations d'Europe centrale et orientale.

Le politiste britannique, John Plamenatz, a développé l'idée classique d'un contraste entre le nationalisme occidental et oriental. Il fait une distinction entre les Etats comme la France et l'Angleterre, où la croissance de l'identité nationale a été parallèle à celle de l'Etat ; ceux où la nation a précédé l'Etat mais où la conscience nationale est fondée sur une authentique communauté de langue et de culture ; enfin ceux (par ex. les Etats slaves et les pays du tiers-monde) chez qui le nationalisme est avant tout une réaction faite à la fois d'attraction et de répulsion, d'envie et de rancune, à l'influence ou à la domination occidentales.

Plus spécifiquement, le grand historien hongrois Istvan Bibo et son disciple Jeno Szucs ont insisté sur les traits spécifiques du développement politique et de la culture de l'Europe centrale qui ont conduit à un sentiment national déformé. Pris entre l'Est et l'Ouest, empêchés par les trois empires (autrichien, ottoman et russe) d'évoluer vers

l'Etat-nation de type occidental, ils ont souffert d'une insécurité permanente quant à leur identité et à leurs frontières. Cela conduit, selon Bibo, à une sorte d'« hystérie », qui s'exprime dans l'importance vitale accordée à toute dispute territoriale ou de minorités, puisque à tout moment la nationalité devait être testée par rapport aux revendications concurrentes de voisins dont la propre légitimité nationale était tout aussi fondée sur des affirmations historiques ou linguistiques souvent mythiques et toujours discutables.

2.2.2. Deuxième explication

La deuxième explication a plus de rapport avec l'histoire récente, celle de la domination russe. Avant tout, celle-ci a coupé l'Europe de l'Est de toute l'évolution économique et culturelle qui a amené l'Europe de l'Ouest à des attitudes postnationales, ou du moins post-territoriales, plus cosmopolites. En fait la négation des différences au nom de l'internationalisme socialiste ou du patriotisme soviétique a servi à les exacerber : des sentiments réprimés et clandestins n'en explosent que plus fort quand on leur en donne l'occasion.

2.2.3. Troisième explication

La troisième explication concerne le désir général d'un retour en Europe ou en Occident.

Mais comme il est évident que tous les Etats ex-communistes n'entreront pas tous en même temps dans la Communauté européenne, il y a une course à qui sera le plus authentiquement européen et une recherche de liens spéciaux avec tout ou partie de l'Occident ; d'où la tentation inévitable de discréditer ses concurrents de l'Est ou de les jalouser.

D'autre part, la répudiation de l'idéologie communiste a naturellement conduit à la redécouverte de traditions refoulées depuis longtemps et à leur adoption comme refuge ou guide dans un monde neuf et inconnu. D'où la tendance à la polarisation entre une orientation favorable à l'Occident et à l'interdépendance économique et une tendance orientée vers le passé et l'identité nationale.

C'est en Roumanie que cette opposition a été la plus brutale.

Les élections polonaises de novembre 1990 ont révélé une situation encore plus compliquée, qui met en question toute définition trop schématique de la division entre traditionalistes nationalistes et modernistes occidentalisans.

En Hongrie, la montée du parti des jeunes, le FIDESZ, devenu le premier parti du pays, semble transcender la division des urbanistes et des populistes. Si sa philosophie est proche de celle des premiers, son pragmatisme politique l'amène à ne pas refuser nécessairement les alliances tactiques avec le second.

Il va sans dire que le développement de ces tendances et de ces voies alternatives dépend pour beaucoup du succès ou de l'échec de l'ouverture à l'Europe, et donc de la réaction de cette dernière. Conformément à la définition "plamenatzienne" du nationalisme oriental, rien ne peut favoriser davantage les formes pathologiques de ce dernier que le sentiment d'un échec de l'effort pour rejoindre les groupes de nations modernes, démocratiques ou capitalistes, et l'impression d'avoir été rejetés par elle.

L'attachement à l'honneur national et à la souveraineté, et la recherche de diversions ou de boucs émissaires dans les conflits avec les voisins risquent évidemment d'être accrus d'autant. En revanche, le danger de guerres interétatiques pour le territoire, telles qu'on en a connu dans le passé, n'est pas le plus sérieux. Quels que soient les sentiments d'hostilité réciproque entre Hongrois et Roumains, une guerre entre les deux Etats, demeure très difficile à imaginer. Les autres conflits entre nations d'Europe de l'Est

ont encore moins de chance de prendre la forme de guerres classiques. Les freins à la guerre interétatique qui viennent de l'existence des armes nucléaires, de l'absence des pressions démographiques, du primat incarné par la Communauté européenne des valeurs et attitudes civiles (économiques ou démocratiques) sur les valeurs militaires, ont de fortes chances d'avoir le dernier mot.

Ce relatif optimisme quant aux guerres interétatiques ne s'étend pas, cependant, à des formes sociales plus diffuses de nationalisme. Mais le mot de « nationalisme » est-il bien celui qui s'applique à ce phénomène ? Il s'agit là en fait, du troisième niveau, après les conflits portant sur l'avenir des Etats multinationaux et les conflits classiques entre Etats nationaux, c'est-à-dire celui qui porte sur le racisme et la xénophobie.

2.3. Les tensions qui vont de la xénophobie au racisme.

La xénophobie et le racisme n'obéissent pas nécessairement aux frontières entre Etats nationaux. Plus encore que sur les nations voisines, l'hostilité raciste ou xénophobe se porte sur les groupes sub ou transnationaux dont une partie seulement - les minorités nationales - constituent des menaces pour l'intégrité nationale ou pour la souveraineté nationale. Certains, comme les tsiganes, qui sont le groupe le plus méprisé et rejeté dans presque toute la région, n'émettent aucune revendication territoriale ; on y trouve une raison de plus de leur refuser le statut légal et les garanties dus aux minorités nationales. D'autres, comme les juifs, ne sont plus, du fait de la réduction radicale de leur nombre à travers toute l'Europe de l'Est, des concurrents sérieux dans la lutte pour le pouvoir économique ou politique ; mais ils sont toujours (avec les francs-maçons) l'objet de fantasmes hostiles hérités du passé.

Les immigrants et les travailleurs sont peut-être les cibles les plus immédiates de la haine xénophobe, surtout quand une crainte de la concurrence pour le salaire et l'emploi se combine avec les préjugés raciaux ou ethniques, comme dans le cas des travailleurs vietnamiens (importés par les anciens régimes et, attaqués physiquement et isolés socialement avant d'être expulsés), angolais ou polonais (dans l'ancienne Allemagne de l'Est).

Enfin il ne faut pas chercher bien loin pour trouver un sentiment plus général de méfiance et de jalousie, sinon de crainte et de ressentiment, envers le monde extérieur et particulièrement envers le cosmopolitisme et envers les cousins prospères et arrogants de l'Ouest dans de larges fractions de la population. Ce sentiment n'est dominant nulle part (sauf peut-être en Roumanie) mais il pourrait le devenir partout, à en juger par la réaction du peuple le plus doux et pacifique de la région, les Tchèques, envers les travailleurs vietnamiens, si les choses s'aggravaient.

Les raisons sont plus ou moins les mêmes que dans le cas de l'hostilité réciproque entre nations : insécurité quant à l'identité de l'individu, du groupe ou de la nation ; isolement, d'où l'absence, en particulier dans l'ex-RDR, d'éducation portant sur le passé nazi et le présent cosmopolite ; déception devant le dédain ou le rejet, réel ou perçu, venant de l'Occident.

3. CONCLUSION

Deux points particuliers méritent l'attention, dans le contexte de la deuxième et de la troisième explication. D'abord le problème social le plus explosif, celui des attitudes envers l'immigration et les travailleurs étrangers, opère dans les deux directions. A l'hostilité des populations est-européennes envers les travailleurs vietnamiens risque de plus en plus de répondre l'hostilité des populations ouest-européennes envers les immigrants est-européens. Les Polonais craignent les immigrants russes, les Allemands craignent les

immigrants polonais. C'est la meilleure illustration de la manière dont le sort des deux parties du continent est lié, même si les tensions qu'entraînent leurs retrouvailles peuvent conduire des deux côtés, et surtout celui de l'Ouest, au désir d'une nouvelle séparation.

L'autre remarque porte moins au pessimisme. Elle tient à une différence fondamentale par rapport à l'entre-deux-guerres. A l'époque trois modèles se disputaient l'adhésion des peuples d'Europe centrale et orientale : *la démocratie occidentale*, qui semblait fatiguée et à bout de souffle ; le *fascisme*, qui semblait énergique et en pleine ascension ; et le *communisme*, qui apparaissait comme une menace dangereuse pour beaucoup et une source d'inspiration et d'espoir pour certains. Aujourd'hui, les modèles fasciste et communiste sont morts ou discrédités, et le monde libéral capitaliste apparaît comme le seul modèle disponible et comme un succès considérable, économique et politique. On ne voit pas bien à quel autre modèle les forces nationalistes de l'Est peuvent s'adresser à moins que l'Occident ne les force à en trouver un par sa propre crise ou sa fermeture.

Aucun de ces deux dangers ne peut être écarté "à la légère".

Bibliographie :

« L'Europe et le spectre des nationalismes », de Pierre Hassner, dans la revue « Esprit » d'octobre 1991.

ANNEXE 7

LA QUESTION DES MINORITÉS EN EUROPE

(CDT BLACQUIERE)

La minorité par nature est un groupe dominé, elle existe comme minorité que parce qu'un groupe dominant l'a mise dans une situation de dominée. La notion de minorité s'accompagne toujours d'une épithète - raciale, ethnique, religieuse, linguistique, culturelle - qui désigne le ou les traits distinctifs qui précisent l'identité de la minorité par rapport à la majorité. Il doit être complété par un élément psychologique: la conscience de minorité, qui fait que les membres du groupe ont conscience de la réalité d'ordre différentiel qui les met en position d'infériorité ou dans une situation ressentie comme telle.

Définition de la Sous Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (de l'Organisation des Nations Unies), faite par le Professeur Francesco Capotorti : « Un groupe numériquement inférieur au reste de la population d'un Etat, en position non dominante, dont les membres - ressortissants de l'Etat - possèdent du point de vue ethnique, religieux ou linguistique des caractéristiques qui diffèrent de celles du reste de la population et manifestent même de façon implicite un sentiment de solidarité, à l'effet de préserver leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue ».

La nationalisme a introduit dans la politique l'idée que chaque nation devait réaliser sa propre personnalité. Ainsi, l'idéal à atteindre est devenu rapidement « à chaque nation un Etat, à chaque Etat une nation » (Mancini au 19ème siècle). Cependant, cet idéal de l'Etat national homogène s'est heurté à la réalité de l'hétérogénéité ethnique et a engendré le problème des minorités nationales.

De grands changements sociaux et économiques sont frappants dans les grandes villes en Europe. Depuis les années soixante, la composition de la population des villes est nourrie par un afflux de nouveaux groupes de citoyens avec différentes caractéristiques ethniques, culturelles et religieuses. Une première partie des groupes ethniques s'est intégrée totalement aux communautés. Une deuxième partie s'intègre au fur et à mesure. Cependant, il reste encore une troisième partie dont le processus d'intégration pose beaucoup de problèmes. Ces problèmes affectent profondément la vie politique, culturelle et économique des Etats.

D'abord, nous allons montrer qu'il y a une question de politique nationale, une affaire d'ordre intérieur qui concerne la législation et l'administration de chaque Etat. Ensuite, nous allons parler du problème international car la stabilité de la société internationale peut être menacée. Enfin nous allons discuter sur quelques solutions des problèmes des minorités en Europe.

1. LA DIMENSION INTERNE

Le problème interne entre les minorités et l'Etat se présente sous la forme des aspirations ou revendications minoritaires qui se heurtent aux objections ou à la résistance de l'Etat. Et selon qu'il s'agit des minorités dispersées (liberté et égalité) ou des minorités concentrées (liberté, égalité et la « reconnaissance de l'originalité de l'espace occupé, de sa distinction par rapport à celui de la culture et de la population majoritaires »), les revendications minoritaires s'expriment à des degrés divers.

L'obstacle essentiel à la libération des minorités est l'Etat. Celui-ci a souvent fait obstruction aux revendications minoritaires ou tenté de les prévenir par tous les moyens.

Les droits de l'homme sont parfois refusés aux minorités, non seulement par peur de désagrégation de l'Etat en cas de multiplications des revendications, mais aussi par souci de conservation des prérogatives de la majorité.

En général, l'Etat rejette et combat les revendications minoritaires. Sa volonté de conserver son intégrité et sa cohésion peut le pousser par une pression constante et souvent violente à une assimilation brusquée et forcée de la minorité.

Tous ces phénomènes ont leur origine dans le concept d'Etat-nation. Au lieu de s'élever au-dessus de toutes les diversités des groupes, « l'Etat a tendance à devenir la chose d'un seul groupe, représentant exclusif chargé de défendre les intérêts de ceux qui détiennent la force sociale, de la majorité nationale. Ainsi, pour lui, les intérêts de cette majorité viennent se confondre avec les intérêts de l'Etat ».

Deux sentiments coexistent généralement dans le conflit interne entre les minorités et l'Etat : la minorité considère l'Etat auquel elle est incorporée comme un « tyran », l'Etat est porté à suspecter la minorité qu'il craint voir se séparer de lui et à l'accuser de « subversive », même s'il n'y a aucune justification à cette accusation. Mais cette lutte entre les minorités et l'Etat n'est pas sans intéresser la société internationale. Ce problème de droit public interne est en même temps un problème de droit international public.

2. LA DIMENSION INTERNATIONALE

Il se rencontre de nombreux cas où des minorités vivent sous un pouvoir étranger. Il arrive que la mère patrie, qui a une existence politique indépendante, s'intéresse au sort de ces populations apparentées vivant de l'autre côté de la frontière. Mais cette mère patrie n'a pas toujours la volonté de répondre aux aspirations de sécession de ces minorités ou d'union avec son territoire. En effet, lorsque un groupe minoritaire a un caractère transnational, il constitue un groupe charnière entre le système interne et le système international. Ce sont alors tous les Etats intéressés au maintien de l'ordre international qui se trouvent concernés. « Dans le monde nouveau où nous vivons, disait, dans son discours du 11 février 1918, le Président Wilson, la justice et les droits des peuples affectent tout le champ des relations internationales au même titre que l'obtention des matières premières et de justes et équitables conditions commerciales ». C'est un fait historique que les querelles nationales intestines d'un pays ont abouti, en plus d'un cas, à la guerre.

Jusqu'au début de ce siècle, le droit international n'intervenait pas dans les relations entre les Etats et leurs ressortissants. La condition des nationaux relevait en principe de la compétence exclusive de l'Etat. Une séparation rigoureuse existait donc en matière entre le droit interne et le droit international. Cela était la conséquence logique du principe de la souveraineté de l'Etat.

Avec la création par la suite de nouveaux Etats, les congrès internationaux accorderont des garanties identiques aux minorités nées consécutivement à la création de ces Etats. Mais il ne s'agissait encore que d'un correctif à des conditions politiques dangereuses: la protection des minorités n'était pas encore organisée.

Il faudra attendre la naissance de la Société des Nations, après la première guerre mondiale, et l'action collective et coordonnée qu'elle mettra en oeuvre, pour voir la société internationale agir en vue de veiller à l'exécution des engagements pris par les Etats.

Comment la société internationale a-t-elle tenté de régler le problème des minorités, spécialement depuis la création des Nations Unies? Résoudre le problème des minorités revient à concilier la minorité et l'Etat. Cela consiste à trouver deux équilibres fondamentaux.

Dans l'ordre interne, c'est l'équilibre à maintenir entre la tendance de l'Etat à poursuivre son perfectionnement dans une unité politique et morale croissante, et la propension inverse des minorités à développer une culture propre qui tend à les soustraire à l'emprise de l'Etat.

Dans l'ordre international, l'équilibre doit s'établir entre la souveraineté de l'Etat comportant des minorités et l'exercice de la garantie internationale, qui ne peut atteindre son but sans que la Communauté internationale garde un contact direct avec les groupes minoritaires.

Dans le premier cas, on remet à l'Etat souverain le soin d'assurer le droit et les intérêts des minorités dont il a la charge. Dans le second, on fait appel à la collectivité internationale qui vient toujours rappeler l'Etat à son devoir de protection des minorités. Mais dans tous les cas, ces deux systèmes peuvent se combiner ou se compléter.

3. LES SOLUTIONS RADICALES

Les solutions radicales visent à écarter ou à faire disparaître le problème des minorités. Ces solutions peuvent être l'oeuvre des Nations Unies ou des Etats : après la deuxième guerre mondiale les Nations Unies pensaient se protéger des minorités en refusant de traiter leurs droits; les Etats généralement se défendent contre les minorités en niant les droits de celles-ci mais également en les éliminant de leurs territoires. Ces solutions peuvent aussi être dues à l'action des minorités elles-mêmes: c'est alors l'émancipation des minorités de l'Etat auquel elles appartiennent.

3.1. La protection contre des minorités.

- les attitudes négatives à l'égard des droits des minorités ;
- le problème de la validité des engagements internationaux pris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unis ;
- l'hostilité des organes des Nations Unies envers les droits des minorités ;
- les techniques d'élimination des minorités ;
- l'extermination physique des minorités.(les juifs, les Kurdes, Hutus et Tutsis) ;
- la rectification des frontières ;
- le déplacement des minorités ;
- l'assimilation forcée des minorités.

3.2. La protection par l'émancipation.

Certains pays possédant des minorités concentrées sur un territoire donné ont dans leur législation des règles qui visent à satisfaire les revendications de ces minorités. Des solutions territoriales au problème des minorités existent par exemple en Finlande, Inde et Italie. Mais ces solutions territoriales -l'autonomie régionale et le fédéralisme- ont des limites, en raison de la volonté de l'Etat unitaire de sauvegarder son unité, ou de la tendance vers la centralisation dans l'Etat fédéral.

D'autre part, dans la majorité des Etat, au sein desquels domine le concept de l'Etat-nation, les minorités ne connaissent que l'oppression et la persécution. Alors, lorsque l'oppression devient intolérable, ou lorsque la persécution ne paraît devoir cesser qu'avec l'extinction de la minorité, celle-ci peut-elle user d'un droit de résistance à un gouvernement?

4. LES SOLUTIONS DE COMPROMIS

Les solutions de compromis sont utilisées lorsque sont écartées les solutions extrêmes qui visent à éliminer le problème des minorités. Le compromis qu'elles proposent consiste à mettre en place des mesures de protection des minorités qui ne portent pas atteinte au territoire de l'Etat.

La protection par les droits de l'homme et la non-discrimination et la mise en place de ces droits de l'homme.

Les traités, les conventions, les déclarations et les recommandations intéressant indirectement les minorités.;

L'action directe des organes des Nations Unies.

En 1992 L'organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE) a décidé de nommer M. van der Stoep, Haut Commissaire pour des minorités nationales. Il essaie de prévenir les conflits. Il y existe beaucoup de problèmes dont il s'occupe :

- les Etats Baltiques;
- la position des minorités hongroises en Slovaquie et en Roumanie;
- les minorités slovaques en Hongrie;
- les Albanais en Macédoine;
- la position des Grecques en Albanie;
- la position Crimée
- les relations interethniques en Kazakhstan et en Kirgystan

Comment une société peut-elle maintenir sa cohérence nationale et régionale, tout en respectant la diversité des minorités installées dans son territoire?

Comment les minorités peuvent-elles maintenir, voire développer une identité autonome, tout en s'intégrant, pour ce qui est de l'espace politico-juridique, à la société globale?

ANNEXE 8

FICHE DE LECTURE

« LE BEL AVENIR DE LA GUERRE » - DE PHILIPPE DELMAS

(CES de FONTENILLES)

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Ouvrage

Publié par les éditions GALLIMARD en 1995, dans la collection *NRF* essais. Il compte 283 pages, dont 276 de l'auteur et 5 pages de bibliographie.

1.2. Auteur

Diplômé de l'ENSAE (78) et de l'ENA (82), l'auteur a effectué une thèse en Mathématique et une autre en Economie. Il a été membre du bureau d'Amnesty Internationale en 78, co-fondateur de "SOS-prostituées" en 86 et de la "fondation GRAAL" (réalisation d'hôpitaux pour enfants au Vietnam) en 90.

De 91 à 93, il est chargé de mission au Ministère des Affaires Etrangères, responsable des questions de sécurité nationale et de défense, des problèmes de transfert de technologies sensibles, du nucléaire et de l'espace et des relations bilatérales.

Il est magistrat à la cours des comptes.

Il a écrit, entre autres : "Financement de la politique énergétique des USA" (82), "Le cow-boy et le samouraï, réflexion sur la concurrence USA-Japon", "Le maître des horloges : modernité de l'action publique".

1.3. Idée maîtresse

Pendant 50 ans, l'assurance de la mort nucléaire pour tous a tenue la guerre en lièvre; ayant déjoué les filets de l'intégration par le droit et l'économie, elle est de retour parmi nous à cause de la faiblesse des Etats ; il faut, donc, les consolider.

2. PLAN

2.1. L'ordre sans la paix ?

L'ordre n'est pas la paix. Il assure la stabilité et non la paix. L'ordre enfin permet une définition des raisons de faire la guerre. C'est ainsi que par l'arme nucléaire, ou plutôt par la terreur qu'inspirait son utilisation, l'ordre a été impératif pendant cinquante ans.

On assiste à une érosion de la souveraineté : le droit n'est plus l'apanage de chaque Etat. Il est une loi commune sous laquelle tous conviennent de se placer.

La politique est l'art de vivre ensemble. Créer un ordre politique, c'est créer le sens d'être ensemble.

La fédération des forces économiques ne suffit pas à conduire les Etats à vivre ensemble en harmonie. Les guerres obéissent à deux logiques :

- une logique de puissance, qui amène à des conflits de souveraineté. Ce sont alors les guerres traditionnelles d'ambition et de conquête, comme celle du Koweït.
- une logique de sens, qui amène à des conflits de légitimité. Ceux-ci reflètent l'impossibilité pour certaines populations de vivre ensemble, ou sous une certaine autorité. C'est le cas de la Bosnie.

Les conflits d'aujourd'hui opposent ceux qui auparavant étaient ensemble. Ils opposent les minorités aux majorités, les autochtones aux immigrés, les nations aux Etats. Ce sont ces guerres qui apparaissent et qu'aucun ordre économique ou juridique ne peut contrecarrer. La priorité consiste au contraire à consolider les Etats légitimes, seuls capables de tracer un destin pour ceux qu'ils représentent.

2.2. La fin du vertige

La fin de la guerre froide a surtout été la fin de l'ordre nucléaire, celui dont on savait qu'il n'avait pas de limite en capacité de destruction de l'humanité. Un fatalisme résigné régnait : la question n'était pas de savoir si l'on mourrait d'une guerre nucléaire aussi unique qu'inévitable, mais quand ? Le silence des églises a été révélateur de cet état d'esprit. Ce fut le cas en particulier dans l'Eglise catholique jusqu'au jour où le pape Jean-Paul II a précisé à la tribune des Nations unies, pour couper court au débat qui s'amorçait, que « dans les conditions actuelles, une dissuasion fondée sur l'équilibre, et non certes comme une fin en soi, peut encore être jugée moralement acceptable ». Ce vertige de la mort certaine échappait dans la pratique aux dirigeants politiques. Entretenu par les militaires à force de mensonges, il leur permettait d'accroître le nombre des armes en vue d'une guerre totale, sans en référer à leurs dirigeants. Ceux-ci, prisonniers d'une machine infernale, auraient voulu obtenir des états-majors des plans de guerres limitées, plus proches du coup de semonce. Peine perdue : même la détermination d'un Henry Kissinger n'est pas parvenue à imposer la riposte graduée. Jimmy Carter s'est aperçu que tout avait été conçu par le militaire pour l'amener, en cas de conflit, à prendre la décision d'une guerre totale. De plus, si aux Etats-Unis comme en Europe l'arsenal nucléaire était en état normal d'absolu verrouillage, le dispositif de l'URSS était, quant à lui, en état de lancement permanent sans verrouillage et recevait régulièrement un ordre de non-lancement...

Le déchaînement était disproportionné et superfétatoire, d'autant plus que les Américains comptaient sans les effets des retombées.

2.3. Le crépuscule des armes

Il a fallu attendre les années 80 pour que les deux grands se rendent compte de l'impossibilité d'attendre un avantage stratégique de cette puissance militaire. Le réalisme politique s'impose alors aux militaires sur la base de la doctrine française : la dissuasion nucléaire est une « commune intelligence de la menace ». Cette doctrine permettait jusque là à la France de rester à l'écart des gesticulations des deux grands. Supportée longtemps par tous comme un mal nécessaire, la dissuasion devient moralement indigne. Sa limitation la condamne peu à peu. Réduire ses cibles et ses morts, c'est les choisir. Ceci est intolérable. Le recul dont nous bénéficions actuellement permet de constater que les dirigeants se sont appliqués à confiner l'arme atomique le plus loin possible des lieux de crises susceptibles de dégénérer en affrontements. Cuba en constitue un exemple.

2.4. La fin des liens

Si l'on considère que la vocation des armes nucléaires est de ne pas servir, alors leur existence fut un succès. Les armes nucléaires ont été productrices d'ordre. A ce bel édifice, on doit admettre deux accrocs : à l'ouest, la Chine ; à l'est, la France. Opposée aux Américains sur l'idée de la guerre nucléaire limitée, les Français quittent les instances militaires de l'OTAN en 1966. L'ordre nucléaire l'emportait alors sur toute coopération politique. Le général De Gaulle avait compris que les Américains et les Soviétiques désiraient limiter la guerre nucléaire à l'Europe. L'obsession des Européens fut de les en empêcher. Ce « conflit interne » a pesé lourd dans les relations entre les Etats-Unis, la France et l'Allemagne.

La fin de l'ordre nucléaire a engendré un processus de fragmentation. De là l'évolution de l'URSS avec un doute sur les armes détenues par l'Ukraine. De là l'évolution politique des pays de l'Est accompagnée d'une nationalisation par eux des enjeux de sécurité et qui est à l'origine d'un profond sentiment d'insécurité qui les pousse tous à vouloir adhérer à l'OTAN.

Cette OTAN se tenait par l'adversité à laquelle ses membres avaient à faire face de façon commune et par ses forces nucléaires qui établissaient un lien stratégique entre les deux rives de l'Atlantique. La menace a disparu. Le monde réel n'est plus celui des armes nucléaires. L'OTAN elle-même se délite par voie de conséquence.

Sans la moindre concertation, tous ses membres ont diminué considérablement leur effort de dépense. Les programmes communs sont souvent abandonnés et chacun se replie sur lui-même. La neutralité perd son sens. Perdant sa cohérence militaire, l'OTAN perd aussi sa cohésion politique. Elle est à court de projet commun réaliste. Sa seule raison est d'être l'instrument de la domination des Etats-Unis sur la sécurité de l'Europe.

2.5. L'économie : un ordre naturel ?

Les enjeux et les institutions de sécurité ne rapprochent plus les pays. La mondialisation des questions économiques aidant, on assiste à des regroupements régionaux de zones de libre-échange. Il s'agit bien souvent d'intégrer économiquement des voisins géographiquement proches mais opposés dans le passé. Les intérêts économiques sont communs par l'enchevêtrement des capitaux. La prospérité devient facteur de stabilité. CEE, MARCOSUD, ALENA, APEC, ANSEA en sont autant d'exemples. Washington soutient l'UE tant que celle-ci ne nuit pas à l'OTAN, c'est-à-dire au contrôle des Etats-Unis sur la sécurité de l'Europe. Vis-à-vis de l'Afrique, la France n'a pas d'autre politique.

Cependant, l'intégration économique, si poussée soit-elle, n'entraîne aucune convergence politique sinon la défense d'une solidarité dans la prospérité. Malgré son altruisme généreux, le Japon reste isolé. L'intégration politique que peut susciter celle des économies reste limitée, même en cas de succès. Les forces commerciales ou financières deviennent indépendantes des Etats qui sont réduits à se marginaliser s'ils se ferment au mouvement, ou à se soumettre aux exigences de la compétitivité s'ils acceptent ce mouvement.

2.6. L'utopie juridique

Depuis des siècles, la guerre et le droit sont en concurrence. Le droit paraît aujourd'hui l'emporter : Société des Nations, puis Nations unies, le GATT devenue OMC en matière de commerce, la CSCE devenue l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme. C'est une autre utopie : l'utopie juridique, confortée par la chute du mur de Berlin ou la victoire sur l'Irak et qui témoigne d'une confusion entre des instruments d'administration et une véritable organisation politique. Le cas de l'Union européenne est révélateur : c'est autour des questions de sécurité, pourtant vitales, que règne la mésentente. En fait, sans ordre

politique, l'ordre juridique est un soin palliatif. Seule prévaut la logique politique. En l'absence d'un ordre politique fort, les régimes de contrôle constituent un pis-aller et ne permettront d'obtenir que des résultats limités. L'exemple de l'Irak l'a prouvé. Depuis, les susceptibilités nationales peuvent l'emporter sur les enjeux collectifs de sécurité. L'impuissance de l'AIEA limite la portée du TNP. Par sa construction, le système juridique mondial est incapable d'un ordre politique. Pas plus que l'intégration des économies, l'extension du droit n'engendrera spontanément la sécurité collective. Ces deux utopies oublient les Etats.

2.7. Le droit contre la paix ?

Le nombre d'Etats a plus que triplé depuis 1940. Cette multiplication pousse dangereusement à la fragmentation : pour être reconnue, toute minorité recherchera à se constituer en un Etat qui fera valoir sa spécificité et manifestera des divergences profondes dans les conceptions de principes garantis par tous, tels que les droits de l'homme. Les valeurs réputées universelles le sont de moins en moins. Les Etats jeunes sont écartelés entre une intégration extérieure imposée par la modernité et une légitimité intérieure puisée dans son particularisme. Les Etats veulent s'intégrer ; les nations se conserver. La légitimité des Etats est une question clé des relations internationales. Elle seule peut empêcher la divergence entre l'Etat et les nations, entre l'intégration et l'ordre. Elle impose de donner une réponse claire à la question de l'identité nationale. Faute de légitimité de l'Etat, on observe instabilité et appauvrissement, tandis que les élites se rallient aux oppositions radicales par ressentiment à l'égard du monde extérieur et de la faiblesse et la soumission de leur propre gouvernement. Les élites défavorisées constituent la base du fondamentalisme musulman et non pas un clergé primaire ou fanatique. Entretenir ainsi l'utopie du droit, c'est faire la faiblesse des Etats, les rendre incapables de contrôler leurs moyens d'autorité et faire le lit de la guerre. Les facteurs d'intégration ne sont pas des facteurs d'ordre.

2.8. Les guerres de la nécessité

La fin de la guerre froide a permis aux guerres chaudes, qui nous sont incompréhensibles, de se rallumer. Elles nous sont incompréhensibles car nous avons trouvé confortable de les oublier. Notre confortable amnésie à laquelle nous avons consenti plus ou moins volontairement était d'autant plus rassurante qu'elle correspondait à nos objectifs. On voulait tant croire que « le commerce affaiblit la guerre ». La guerre du Golfe est le dernier exemple de ce qui fut ; celle de Yougoslavie est au contraire annonciatrice de ce qui sera : des guerres plus poussées par la nécessité que dues à l'ambition de quelques-uns, aggravées par l'inégale répartition des richesses. Malheureusement, le risque de guerre n'est pas l'apanage des pauvres : les prospères nations industrielles sont extrêmement dépendantes de leurs approvisionnements (sources d'énergie, minerais, matières premières). Le Japon est l'exemple le plus caractéristique de cette dépendance qui croît avec la prospérité. Prospère, intégrée et en démocratisation, l'Asie est la plus proche du risque de la guerre dans son vaste théâtre aéromaritime.

2.9. La fin des guerres limitées

Notre conception traditionnelle de la guerre est politique. Une guerre peut être en effet limitée, mais plus par ses objectifs que par les moyens qu'elle se donne pour y parvenir. La notion même de guerre limitée s'efface aujourd'hui, précisément parce qu'elle suppose un Etat légitime qui maîtrise son environnement politique, extérieur et intérieur. La guerre limitée suppose des objectifs perçus, par tous, comme limités (guerre des Malouines entre l'Argentine et le Royaume-Uni). Même limitée, une guerre ne peut être abandonnée aux militaires. La dépendance envers les forces armées est un triste privilège des Etats

faibles. Parmi ceux-ci, la Chine, le Pérou, l'Algérie, la Russie et tous les jeunes Etats artificiels qui se sont fondés sur la volonté d'un groupe de se différencier de ses voisins. L'utopie juridique a favorisé les potentialités de guerre totale. Au demeurant, rien n'empêche ces guerres d'être nucléaires. Il n'est plus besoin d'essai pour produire une arme nucléaire rustique mais opérationnelle. Le vrai risque d'un monde nucléaire est celui des Etats qui ne souhaiteraient pas l'aménagement de l'ordre, mais son renversement pour un autre plus favorable à leurs intérêts. Ainsi, seuls les Etats forts peuvent empêcher l'emploi des armes nucléaires, notamment par la maîtrise des systèmes de transmissions. La politique de lancement sur alerte d'un pays comme le Pakistan démontre que pour tous, sauf pour les occidentaux, une arme nucléaire est avant tout une arme. Et encore n'avons-nous pas pendant longtemps envisagé son emploi en premier.

2.10. L'impératif de doctrine

La puissance ne fait pas office de politique. Pourtant, nous l'avons cru. Il est à présent urgent de réinventer une doctrine afin de traduire la puissance en politique. La paix et la guerre ne sont pas des processus juridiques : les systèmes internationaux ne possèdent pas de capacité d'ordre véritable. La tentation de l'impuissance commence par l'adhésion littérale à l'utopie juridique. La démission de l'exercice du pouvoir en résulte inéluctablement. Elle est aidée par la tentation de provoquer l'émotion. L'ingérence humanitaire ne s'en est pas privée. En donnant les moyens de contourner les Etats, les médias transforment l'exercice du pouvoir démunie de doctrine.

2.11. Fondements

La fragilité et l'instabilité des Etats seront les principales sources de guerre. Constatant cela, les grandes puissances se sont unies dans la réticence, malgré des conceptions très différentes des interventions extérieures. Les alliances se maintiennent. Elles ne sont pas si solides. Plus rien ne nous menace, mais la France n'a jamais déployé autant de troupes hors de ses frontières. C'est la manière française de montrer que notre pays tient au maintien de la paix, même si nul ne peut le garantir. Soyons raisonnables : l'objectif premier n'est pas la démocratie, mais la stabilité garante de la prospérité, celle de l'Etat. En Europe, il nous faut renforcer l'Union européenne pour la mettre sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, nous garder d'accueillir dans l'OTAN des pays géographiquement proches de la Russie, construire l'identité européenne de défense.

ANNEXE 9

EXISTE-T-IL UN MODÈLE AFRICAÏN DE LA DÉMOCRATIE

(CDT VANDERSIPPE)

L'Afrique sub-saharienne représente actuellement 48 pays (dont 16 francophones et 14 anglophones) et comporte 500 millions d'habitants.

1. HISTOIRE.

1.1. L'AFRIQUE PRE-COLONIALE.

Elle se caractérise par :

- la rareté des hommes et l'inégalité de leur répartition spatiale,
- l'absence de révolution agricole remplacée par de constantes innovations,
- l'absence d'aristocratie foncière, la terre étant un bien collectif,
- le développement de castes (nobles, hommes libres, castes inférieures c'est-à-dire les esclaves nés du commerce de cette denrée rare qu'est l'homme),
- l'importance « politique » des populations marchandes ainsi que les antagonismes entre aînés et cadets, entre hommes libres et dépendants,
- l'existence de coexistence pacifique entre tribus (ce qui tranche avec l'idée fréquemment répandue de peuplades sans cesse en guerre).

1.2. LA PERIODE COLONIALE.

Durant cette période, les éléments suivants peuvent être retenus :

- le travail forcé, les expropriations foncières et l'impôt personnel sont instaurés,
- à l'issue de la seconde Guerre mondiale, la hausse des cours des matières premières génère un allègement des contraintes précédemment évoquées ainsi que la promotion de l'initiative des producteurs et entrepreneurs africains. Cependant, ces derniers ne peuvent que produire les matières premières, l'exploitation commerciale de celles-ci demeurant la prérogative des colons,
- de multiples inégalités caractérisent cette époque dans l'organisation de l'espace (notamment les zones côtières favorisées par rapport à l'intérieur des terres), dans la répartition démographique sur le territoire et dans les pratiques administratives (racisme, destruction de l'ancienne élite au profit d'une bureaucratie noire détentrice du savoir moderne et destinée à se ranger du côté du colonisateur).

1.3. L'INDEPENDANCE.

Amorcée dès 1957 avec une décentralisation modérée, renforcée en 1958 avec la notion de République autonome, elle prend une forme réelle en 1968 avec la transfert des compétences de la « Communauté » vers les organisations régionales. Dès le départ, on assiste à une volonté des gouvernements indépendants de ne pas remettre en question des frontières issues du colonialisme même lorsque ces dernières se révèlent absurdes.

Parallèlement, le pouvoir se concentre rapidement dans les mains d'un seul homme. Cette situation s'explique souvent par le fait que ce dernier se présente comme le champion de l'indépendance, que les diverses Constitutions favorisent la dictature (droit de veto du Président tiré de la Constitution des US, pouvoirs exceptionnels, référé-

rendum et droit de dissolution des Assemblées empruntées à la Constitution de la Vème République française,...) et que le chef de l'Etat en tant que chef du parti unique choisit les candidats aux élections et détient par de biais un pouvoir absolu sur ces derniers.

L'opposition, lorsqu'elle existe, est alors accusée de remettre en cause l'indépendance et l'Etat lui-même et, de ce fait, réprimée. La raison la plus couramment invoquée par les dictateurs pour justifier leur régime autocratique est que la modernisation du pays ne doit pas être ralentie ni par des mouvements d'opposition politique, ni par des luttes tribales.

Ces régimes politiques sont, de plus, facilités par l'absence d'opposition réelle de la population et le gonflement des personnels de la fonction publique qui génère des diplômés et, ainsi, réduisent les frustrations et les humiliations de villages entiers. Cependant, le manque de moyens d'une administration locale mal préparée à sa tâche, qui ne peut trop s'investir sans risquer que le pouvoir central en prenne ombrage et qui est mal perçue de la population locale parce que privilégiée se traduit par une sous-administration de fait des Etats africains.

A ceci s'ajoute l'exploitation des classes primaires par les classes secondaires et tertiaires qui engendre une désarticulation et une ruine des paysanneries. L'émergence d'une classe bourgeoise issue de la période coloniale et plus encline à sauvegarder ses privilèges qu'à faire évoluer la société africaine creuse davantage le fossé. On assiste alors à des revendications sécessionnistes ou autonomistes, ce qui conforte le pouvoir dans sa volonté de juguler le pluralisme. Ainsi, la peur et la haine de l'étranger qui avait uni les populations africaines contre les colonisateurs n'ont pas suffi à créer une cohésion nationale.

2. 1990 : LE DEBUT DE LA DEMOCRATISATION.

2.1. LES CAUSES.

Les causes suivantes peuvent être citées :

- la crise économique (chute des cours des matières premières, absence de productivité et corruption) ont provoqué la ruine des pays. La démocratie apparaît alors comme la solution miracle pour les populations. Ainsi, la volonté de dignité et la recherche d'indépendance nationale et de justice sociale qui avaient été les moteurs de l'indépendance font maintenant place à la recherche d'un concept abstrait, celui de la démocratie,
- la chute du Mur de Berlin (faillite du communisme dont s'étaient inspirés la plupart des chefs d'Etat africains), celle des Ceausescu (fin brutale d'un dictateur) ainsi que les propos tenus par F. Mitterand lors du sommet de La Baule en 1990 (subordination des aides financières à la démocratisation),
- le choc démographique (45% de la population a moins de 15 ans) et l'urbanisation accélérée (multiplication par 10 de la population urbaine en 50 ans).

2.2. UN BILAN MITIGE.

Cet élan de démocratisation a donné lieu à la tenue de conférences nationales réunissant toutes les parties en présence. Quelques années après, le bilan apparaît mitigé :

- usage des armes pour la conquête du pouvoir (Niger, Burundi, Congo, Zaïre),
- maintien de dictatures, guerres larvées ou ouvertes (Algérie, Liberia, Kenya, Soudan, Somalie, Rwanda, Burundi, Congo,..),

- multipartisme avec des partis non-démocratiques, généralement des micro-partis clients de leurs aînés politiques (multimobutisme au Zaïre).

On peut donc dire que la compétition politique existe, mais elle emprunte d'autres voies que celle de la démocratie.

2.3. LES RAISONS DE CE BILAN.

En premier lieu, les difficultés économiques incitent davantage la population à chercher à se nourrir qu'à s'engager dans la voie de l'activité politique (15 des 35 pays les plus pauvres de la planète sont africains). De plus, les sentiments nationaliste et politique sont traditionnellement absents des pensées de la population. En effet, le soutien des électeurs est fondé sur des considérations ethniques, claniques ou religieuses. Le sentiment d'appartenance à une ethnie, une région ou une communauté parfois plus large que celle de l'Etat (communauté musulmane, africaine, noire,...) est plus fort que celui d'appartenance à un Etat. Le vote est donc plus collectif qu'individuel.

De plus, plusieurs groupes se trouveraient aussi bien dans un autre Etat et sont alors sensibles aux propagandes régionalistes et séparatistes. La règle « démocratique » (gouvernement exercé par l'ethnie la plus nombreuse) est ainsi difficilement acceptée par des minorités pour qui leur particularisme l'emporte sur la cohésion nationale.

Lorsque celui-ci existe, il convient de ne pas confondre multipartisme et démocratie. En effet, les élections sont aisément trucables (depuis 1991, 5 chefs d'Etat ont cédé la place démocratiquement, 7 ont été réélus irrégulièrement, 4 élections ont été annulées et ...le reste sans changement). Le manque d'indépendance de la justice, les défauts de liberté politique, syndicale et de presse ainsi que l'absence de démocratisation du fonctionnement de la machine étatique (santé, éducation, industrie, commerce,...) constituent également des freins à la démocratie.

Un modèle européen issu de la révolution industrielle et de la lutte des classes apparaît donc difficilement transposable en Afrique. Les liens communautaires caractéristiques du monde rural fondés sur la parenté et les disciplines claniques ont jusqu'à présent empêché le développement de classes sociales.

3. QUELLES SOLUTIONS ?

Dans le domaine économique, il semble que l'établissement de la démocratie passe par une révolution agraire et industrielle qui permettrait de réduire les déséquilibres sociaux entre les différentes régions. Un vaste marché africain apparaît comme susceptible de favoriser la sortie du sous-développement. Les tentatives de regroupements régionaux ont cependant du mal à déboucher sur le plan politique car les Etats ont peur d'une perte de souveraineté à laquelle ils sont d'autant plus attachés qu'elle est récente.

Dans le domaine politique, la démocratisation doit venir de la population. L'instruction peut aider à développer cette volonté (les Constitutions sont inconnues de la majeure partie des populations). Toutefois, la marche vers la démocratie est longue ; on ne passe pas rapidement d'une civilisation de sociétés rurales à celles de l'ordinateur. La montée en puissance de véritables partis politiques avec un programme, une implantation nationale et des équipes demande du temps (certains comparent l'Afrique actuelle avec l'Europe du XIXème siècle).

Quant à la forme des Etats, la multiplication de micro-états (regroupements ethniques) semble devoir être écartée car elle serait synonyme d'une trop grande dépendance, notamment économique. Le fédéralisme se heurte à la migration des populations et il serait difficile de reconstituer les régionalismes ethniques. La solution pourrait consister en un Etat unitaire plus ou moins décentralisé dans lequel le chef de l'Etat n'aurait qu'un rôle

représentatif ; il ne serait pas élu au suffrage universel pour éviter l'autoritarisme du dictateur éclairé. L'organisation politique reposerait sur deux assemblées, l'une verticale composée de représentants d'ethnies et l'autre horizontale représentant les solidarités socio-professionnelles trans-ethniques incarnant des intérêts différenciés. Mais la question principale demeure : l'Afrique doit-elle rechercher une démocratie à l'européenne ou une démocratie à l'africaine basée sur les institutions claniques qui, par la palabre, amènent à la prise de décisions consensuelles ?

ANNEXE 10

L'EUROPE DE L'EST ENTRE NOSTALGIE ET AVANCEE DEMOCRATIQUE

(CBA SALAÜN)

1. INTRODUCTION

Comme nous l'avons souligné au début du cycle, une des causes principales de la première guerre mondiale s'articule autour de la question du nationalisme. En effet, la résurgence de courants et poussées nationalistes au sein des empires centraux mènera un extrémiste serbe à assassiner l'archiduc d'Autriche-Hongrie en visite officielle en France.

Après la seconde guerre mondiale, l'Europe de l'Est s'est trouvée enfermée dans le carcan du système soviétique. De 1945 à 1990, le pacte de Varsovie regroupe autour de l'URSS sept pays. La chute du mur de Berlin et ses conséquences font apparaître sur l'échiquier international 65 nouvelles nations et républiques autonomes issues soit d'anciennes républiques soviétiques, soit de l'éclatement d'anciens pays traditionnels (Tchécoslovaquie et Yougoslavie). Je ne traite pas volontairement du cas de l'ex-RDA puisque le problème est radicalement différent.

La période de transition que traversent ces pays peut être qualifiée de période de tous les dangers. En effet, le passage d'un système totalitaire à un système démocratique ne se fait pas sans difficultés. Les exigences de la démocratie sont fortes et le chemin pour y accéder est truffé d'embûches.

Pour lancer le débat, j'ai choisi d'aborder la question à travers trois exemples bien différents : une république balte d'ex-URSS la Lituanie, une nouvelle nation européenne issue de l'ex-Tchécoslovaquie la République Tchèque et enfin la Russie.

2. LA LITUANIE

Petit état balte de 3,7 millions d'habitants, la Lituanie fut de 1940 à 1990 une république soviétique. En 1990, Lansbergis la déclare indépendante contre l'avis de Moscou. Il en devient d'ailleurs le premier président. En 1993 lui succédera Brazauskas, ex-secrétaire du PC, il deviendra le premier dirigeant ex-communiste à être élu de façon démocratique. Cependant il semble aujourd'hui qu'après sept années d'approche de la démocratie, la Lituanie ait décidé de tourner la page du passé.

En effet, les réformes économiques sont en bonne voie, les privatisations s'accélèrent. Le pays frappe également aux portes de l'OTAN et de l'Union Européenne. Bref, le pays cherche à se tourner vers l'avenir et à ne plus raviver les plaies d'un passé toujours douloureux. Dernier signe de cette rupture avec le passé l'élection en 1996 d'un candidat surprise. Emigré aux USA et implanté dans le monde des affaires, le nouveau président consomme vraiment la rupture avec les hommes du passé que sont Landbergis l'homme de l'indépendance de 90 et Brazauskas l'ancien communiste.

3. LA REPUBLIQUE TCHEQUE

La scission avec la Slovaquie est intervenue en 1993. Tout de suite ce fut l'état de grâce, les affaires marchaient bien, la liberté tant attendue était là et le PIB par habitant s'envolait. La stature politique et internationale des deux principaux dirigeants : Vaclav

Havel le président et Vaclav Klaus le premier ministre étaient des garanties fortes vers le modèle occidental.

Cependant en cinq années, la griserie s'est estompée et les nuages s'amoncellent. A l'heure actuelle, un tchèque sur deux pense que le régime actuel est pire ou identique à celui d'avant 89. Comment en est-on arrivé là ?

Tout d'abord les problèmes de personnes : Klaus acculé à la démission pour des financements occultes de son parti, Havel dans un état de santé difficile et surtout la guerre sans merci que se livrent ces deux hommes qui nuit forcément sur le bon fonctionnement du pays. La personnalité de la nouvelle épouse du président et des faveurs et largesses dont elle dispose brouillent la réputation d'intégrité du président.

La méthode ensuite, la passage vers l'économie de marché sans contrôle ni réglementation a entraîné une situation mal maîtrisée. Le problème des privatisations en est un exemple criant : plus de 8 millions de tchèques se sont rués sur ces coupons de privatisation. Mais cette manœuvre n'était qu'un vaste trompe l'oeil destiné à renflouer des canards boiteux survivants de l'ancien régime et à permettre aux amis d'améliorer leurs mannes financières.

La réforme de l'industrie n'a pas été entreprise en profondeur non plus, les entreprises tchèques ne font pas de bénéfices et les investisseurs étrangers ne se bousculent pas. Les chiffres sont assez alarmants : la croissance diminue vers 1,5% et le chômage est en augmentation.

La méthode tchèque a échoué sur les plans politique et économique. Deux erreurs principales peuvent être reprochées à Klaus : ne pas mener une modernisation du pays en profondeur et ne pas créer une différenciation sociale au sein de la société de manière à jeter les bases d'une nouvelle société.

4. LA RUSSIE

Le tsarisme avait entrepris une russification des territoires sous la tutelle de Moscou, le communisme avait essayé de créer un peuple soviétique dans le respect des nationalités. Aujourd'hui, la Russie regroupe sur son seul territoire près de 53 nationalités différentes souvent étroitement imbriquées. Au système communiste doit succéder un système de type démocratique mais cette transition ne repose pas seulement sur des mots et des bonnes volontés.

1989 a vu avant tout la victoire de la liberté pour les russes pour ce qui concerne la démocratie on se trouve encore loin du compte. Pour parler de démocratie qui est le système politique où le pouvoir appartient aux citoyens qui gouvernent directement ou par des représentants, il faut avant toute chose disposer d'institutions solides.

Or force est de constater que la législation soviétique reste souvent en vigueur, que les juristes ne sont pas formés et que la Constitution souffre d'importantes lacunes. La vie politique elle-même est désorganisée, les partis sont émiettés le président Eltsine cherche d'ailleurs à exploiter cette désintégration pour instituer un système bipartite avec un parti d'opposition centriste et un parti gouvernemental lui aussi centriste. La plupart des hommes politiques voient dans l'exercice de leurs fonctions matière à se faire connaître et surtout à gagner de l'argent.

L'état de droit n'existe pas encore et l'administration éprouve les plus grandes difficultés à faire appliquer les réglementations en matière de fiscalité, de sécurité intérieure (développement de réseaux maffieux et hausse de la criminalité) et même d'exercer un quelconque contrôle politique sur l'armée.

Des initiatives se développent pour tenter de confronter les parlementaires russes avec leurs homologues occidentaux. des séminaires sont organisés régulièrement mais leur préoccupation majeure au-delà de la refonte du système russe reste leur réélection et pour cela tous les coups sont permis (pots de vins, financements occultes, détournements ...).

Sur le plan économique, la situation n'est guère florissante. L'état à cours de recettes ne peut financer aucun investissement, la zone rouble est une vision de l'esprit, l'agriculture reste limitée à la consommation locale

En résumé, même si la situation n'est pas désespérée, il est troublant de constater que même pour les plus libéraux des russes, la rupture avec le système soviétique est bien loin d'être consommée.

5. CONCLUSION

Compte tenu du nombre de nations ou états impliqués en ce moment dans des processus de transformation profonde visant à établir des régimes démocratiques, il serait illusoire de vouloir tirer des conclusions générales applicables en bloc à tout pays concerné. Chaque nouvelle nation présente en effet des caractéristiques historiques, humaines ou économiques différentes.

Cependant et puisqu'il faut tenter d'établir une part de certitude il me semble que la voie vers la démocratie passe par deux repères importants qui sont :

- la rupture avec le passé avec tant sur le plan des méthodes, que celui des hommes.
- la mise en place de mesures concrètes, adaptées et surtout en profondeur tant dans le domaine institutionnel que dans le domaine économique.

Dans ces deux domaines, ces nations auraient certainement tout à gagner en s'inspirant ou en utilisant les conseils des nations occidentales qui pratiquent depuis de longues années la démocratie.

ANNEXE 11

LA "DÉMOCRATIE" MÉDIATIQUE

(LCL HESTIN)

Dans cette dernière partie il nous est proposé de réfléchir et de débattre sur la question suivante :

La « démocratie » médiatique (la médiacratie) est-elle en train de prendre le pas sur la démocratie représentative ?

Je ne sais pas si, à l'énoncé de la question, vous avez immédiatement des remarques voire déjà une réponse ; en tout cas moi, me sont venues à l'esprit des images du genre « le serpent qui se mord la queue » et j'ai eu l'impression que j'allais ouvrir un tiroir dans lequel je trouverais un autre tiroir à l'intérieur duquel il y aurait un troisième tiroir et ainsi de suite sans que je sache vraiment au bout de combien de tiroirs j'avais des chances d'y trouver une réponse. C'est un peu désespérant mais j'ai quand même ouvert quelques tiroirs et voici ce que j'y ai trouvé :

D'abord un rappel sur le principe de fonctionnement de la démocratie représentative. On pourrait prendre la définition suivante : régime politique par lequel le peuple exerce sa souveraineté à travers des représentants élus par lui-même. Je vous rappelle que ce mode de démocratie n'est pas seulement imposé par l'impossibilité pratique de la démocratie directe (un tiroir marqué Internet apparaît) mais elle est aussi (et je dirais surtout) légitimée par des considérations rationnelles ; dans « L'esprit des lois » MONTESQUIEU écrit : « Le grand avantage des représentants c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre ...Il ne doit entrer au gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est très à sa portée ».

Dans ce type de démocratie, où ce n'est pas le peuple qui gouverne mais les représentants du peuple que celui-ci a élus pour qu'ils gouvernent à sa place, les médias peuvent donc agir soit sur le peuple lui-même soit sur ses représentants.

1. ACTIONS DES MEDIAS

1.1. Sur le peuple

Dans ce premier cas, dans la mesure où les médias assureraient l'information la plus large et diversifiée possible des masses et que celles-ci, ainsi informées, pourraient influencer sur les décisions des gouvernants, alors cette démocratie médiatique, non seulement ne serait pas un danger pour la démocratie représentative, mais elle participerait à son bon fonctionnement.

Mais que l'information livrée au peuple ne corresponde pas, pour une raison ou une autre, par faute ou par erreur, intentionnellement ou pas, à la réalité ou à la vérité et si on admet que l'opinion publique a une influence sur ses gouvernants (un tiroir s'ouvre : qu'est-ce que l'opinion publique, est-ce que ça peut influencer des dirigeants ?) les médias auront alors eu une influence néfaste sur l'exercice de la démocratie représentative. (mais tout en jouant son jeu)

1.2. Sur ses représentants

Dans ce second cas, en donnant aux élus le sentiment que les médias ont une influence sur l'opinion publique, ces médias peuvent agir directement sur des gouvernants

attentifs pour des raisons diverses, aux réactions supposées du peuple. (et là il y a deux tiroirs qui s'ouvrent d'un seul coup : l'un marqué « sondages » et l'autre « relation entre comportement et opinion de l'être humain »). Dans ce cas là, la médiacratie, représente un sérieux danger pour la démocratie .

On peut alors dans chacun de ces deux grands tiroirs (les médias qui influencent le peuple ou les médias qui agissent sur ses représentants) en ouvrir d'autres :

2. CONSÉQUENCES

2.1. Défaillance des médias

Dans le tiroirs qui est marqué « défaillance des médias », on y trouve :

2.1.1. L'obligation de vendre pour vivre

L'obligation de vendre pour vivre, la nécessité du scoop font qu'il y a une telle pression (en particulier temporelle) sur le journaliste que l'émotion prime sur la réflexion. Dans ce tiroir se trouve la *dictature du visible* et « les pouvoirs qui se constituent uniquement sur l'émotion et sur l'image et qui ne vivent que par l'image »(J-Marie HOSATTE, grand reporter à CAPA télévision). Celui-ci prend l'exemple de GreenPeace qui se développe à partir de l'image et de l'émotion qu'elle suscite. De tel pouvoirs non élus peuvent venir contrer des gouvernements démocratiques.

2.1.2. Le poids de la pensée unique

Le poids de la pensée unique, c'est à dire le cheminement d'un discours qui , parce qu'il va être lu, vu et entendu par un très grand nombre ,est forcément, pour ne pas trop déplaire , réducteur. Par exemple en politique, un dirigeant de droite doit tenir compte, en intervenant publiquement, qu'il va aussi atteindre un grand nombre de citoyens de gauche. L'inverse est vrai pour l'homme politique de gauche. Si bien que les deux discours sont « recentrés » et perdent de leur force. Le citoyen qui lit , écoute ou regarde n'y voit plus une grande différence et finit par s'en désintéresser : l'hypermédiatisation affaiblit ainsi la démocratie puisque le citoyen ira aux urnes sans conviction.

2.1.3. La déontologie

Le tiroir de la déontologie. La presse (dont la charte précise noir sur blanc qu'elle ne doit pas agir en policier) se comporte souvent en justicier tout à la fois accusant, salissant et condamnant à la place de la Justice, déstabilisant parfois un pouvoir démocratique.

2.1.4. La concentration des moyens

Le tiroir de la concentration des moyens de diffusion de masses dans les mêmes mains : où se fait la politique étrangère des US : au Pentagone ou à CNN ou encore à NBC qui appartient à GE grand fournisseur d'armes ?

2.2. Fragilité des démocraties

A coté du tiroir défaillance des média il y à celui de la fragilité des démocraties : pourquoi est-il plus facile à une ONG de s'attaquer à la France qu'à la Chine par exemple ? La liberté de la presse est un principe cardinal de la démocratie. Ainsi, en poussant au développement de l'information et en s'interdisant tout contrôle de celle-ci, le système démocratique se prive d'armes pour lutter contre ces pouvoirs qui se nourrissent d'images et de sons.

2.3. La menace de la médiacratie

Alors, et c'est le dernier tiroir que j'ouvrirai cet après midi, comment la démocratie peut elle réagir contre la menace de la médiacratie ? A mon sens elle doit chercher dans deux directions :

- le développement du sens critique du citoyen (vraisemblablement par l'éducation et la culture)
- la formation du journaliste (certainement par une réglementation plus stricte de l'accès à cette profession dont les textes fondateurs datent d'entre les deux guerres !)